

**RAPPORT ANNUEL
2023-2024**

Centre de services scolaire des Chênes

**Centre
de services scolaire
des Chênes**

Québec 

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nous sommes fiers de faire état, dans les pages qui suivent, des faits et gestes posés en 2023-2024, par l'ensemble des dirigeants et membres du personnel.

La réalisation de ce rapport annuel est un exercice important car il demeure un moment privilégié pour faire le point sur tout ce qui a été accompli au cours de l'année qui vient de s'écouler. Nous poursuivons notre démarche d'amélioration continue et sommes en constante évolution afin d'assurer les meilleures conditions de réussite aux élèves qui nous sont confiés.

Vous constaterez, à la lecture de ce rapport, que le Centre de services scolaire des Chênes continue de tout mettre en œuvre pour assurer à sa clientèle des services de qualité et des projets inspirants dans tous ses établissements. C'est là l'essence même de son engagement en tout respect de sa mission : La réussite de nos élèves : le cœur de notre engagement! À tout cela, il faut ajouter les efforts continus afin de répondre adéquatement aux différents besoins de notre clientèle, tant au niveau de la réussite scolaire que de leur bien-être.

Qu'il nous soit permis de saluer toutes ces femmes et tous ces hommes qui, dans leur quotidien, ont posé les gestes qu'il fallait poser pour donner à l'ensemble de nos élèves, tous les outils nécessaires à leur réussite. Qu'ils soient enseignants, professionnels, membres du personnel de soutien, cadres, parents... Chacune et chacun méritent notre plus haute considération.

Au cours de la dernière année, nous avons assisté à la construction de la nouvelle école secondaire, à l'aménagement de classes temporaires à l'école Saint-Étienne, sans compter les nombreux projets de maintien des bâtiments. Notre paysage scolaire change et évolue pour le mieux et il faut s'en réjouir au plus haut point. Nos besoins sont indéniables pour la clientèle de notre territoire. De plus, toute notre équipe, en concertation avec les différents milieux, a mise en œuvre notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), véritable vecteur de nos actions au quotidien.

Nous avons toutes les raisons d'aborder cette nouvelle ère en éducation avec optimisme. Il ne fait aucun doute dans notre esprit que les parents et les membres du personnel nous permettront de réaliser de grandes choses en 2024-2025.



Lucien Maltais

**Directeur général
Centre de services scolaire des Chênes**



Annie Boileau

**Présidente
Conseil d'administration**

Table des matières

1. Présentation du centre de services scolaire.....	1
1.1 Le centre de services scolaire en bref	1
1.2 Faits saillants du Centre de services scolaire des Chênes	4
1.3 Services éducatifs et autres services	13
2. Gouvernance du centre de services scolaire.....	16
2.1 Conseil d'administration.....	16
2.2 Autres comités de gouvernance.....	38
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	41
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	42
3. Résultats	44
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	44
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	50
3.3 Procédure d'examen des plaintes	56
4. Utilisation des ressources.....	61
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	61
4.2 Ressources financières	62
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	64
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	66
4.5 1 Ressources matérielles et informationnelles	67
5. Annexes du rapport annuel.....	75
5.1 Bilan du transport scolaire	75
5.2 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises	76
5.3 Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.....	88

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

▪ Nos établissements et services

▪ Écoles primaires :

- Bruyère/Saint-Charles
- Christ-Roi
- Duvernay
- Frédéric-Tétreau/Immaculée-Conception
- Saint-Majorique
- Saint-Félix de Kingsey
- Des 2 Rivières
- Saint-Guillaume
- Saint-Bonaventure
- Notre-Dame-du-Rosaire/Sainte-Marie
- Saint-Étienne
- De la Marconi
- Saint-Joseph
- Saint-Louis-de-Gonzague
- Saint-Nicéphore
- Saint-Pie X
- Saint-Pierre
- Saint-Simon/L'Aquarelle
- Notre-Dame du Bon-Conseil
- Carrousel
- Saint-Eugène
- L'Avenir
- Notre-Dame de Durham-Sud
- Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre
- Cyrille-Brassard
- Jésus-Adolescent
- Roméo-Salois
- Des Horizons (*alternative*)
- Aux Quatre-Vents
- Le Relais
- Chabanel
- Saint-Jean-de-Wickham
- À l'Orée-des-Bois
- Du Sentier

Écoles secondaires :

Jean-Raimbault
Jeanne-Mance
Marie-Rivier
La Poudrière

Formation professionnelle

Centre de formation
professionnelle Paul-Rousseau

Formation générale aux adultes :

Centre Sainte-Thérèse

Service aux entreprises (SAE Centre-du-Québec)

Les services (situés à l'édifice Saint-Frédéric – Siège social, 457 rue des Écoles)

Administration générale / Direction générale
Secrétariat général / Service des communications
Service des ressources éducatives aux jeunes (transport scolaire et orthophonie)
Service des ressources humaines
Service des ressources financières
Service des ressources matérielles
Service des technologies de l'information

16 609 ÉLÈVES EN 2023-2024

- Préscolaire (4 ans et 5 ans) et primaire : 8 642
- Secondaire : 5 663
- Formation professionnelle : 1000
- Formation générale des adultes : 1 304

DÉCLARATION DE SERVICE

Le Centre de services scolaire des Chênes s'assure que les personnes relevant de sa compétence reçoivent des services éducatifs de qualité dans l'ensemble de la MRC de Drummond.

À cet égard, il met à la disposition des établissements un ensemble de moyens pédagogiques et administratifs et soutient la diversité des offres de service sur le plan des ressources pédagogiques, humaines, financières et matérielles.

DES SERVICES DE QUALITÉ

Le centre de services scolaire organise des services éducatifs pour les élèves du primaire, du secondaire, de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle. De plus, il offre des services de formation continue par l'entremise du Service régionalisé aux entreprises.

Ses objectifs reposent sur des constats partagés portant sur la réussite de ses élèves, grâce à la compétence et à l'engagement des membres de son personnel ainsi qu'à la qualité et à la diversité de ses programmes et de ses services. Toute l'organisation demeure en démarche d'amélioration continue.

MOYENS DE COMMUNICATION

Un ensemble d'articles, de descriptions et de documents sont mis à la disposition de la population pour rendre accessibles les informations pertinentes concernant l'offre de service du centre de services scolaire. À cet égard, celui-ci met à la disposition du public des documents relatifs aux politiques et au cadre d'organisation de ses services et de ses programmes.

Des brochures et des dépliants sont disponibles pour répondre à des besoins plus approfondis d'information. Le site Internet www.cssdeschenes.gouv.qc.ca contient un ensemble de rubriques et de références à des contenus pédagogiques et administratifs.

Vous pouvez nous joindre en vous adressant au *Service du secrétariat général* et *Service des communications*.

NOTRE MISSION

La réussite de nos élèves : le cœur de notre engagement!

NOTRE VISION

Au CSS des Chênes, nous avançons, nous innovons et nous collaborons, ENSEMBLE!

NOS VALEURS

BIENVEILLANCE : J'accueille, j'écoute et je respecte l'opinion de chacun.

ENGAGEMENT : Je m'investis, je m'implique et j'agis en cohérence avec notre mission.

COLLABORATION : Nous travaillons ensemble en unissant nos compétences pour atteindre un but commun.

1.2 Faits saillants du Centre de services scolaire des Chênes

Faits saillants | Rapport annuel 2023-2024

Septembre 2023

Inauguration de l'école des 2 Rivières, en présence de Bernard Drainville, ministre de l'Éducation

C'est lors de la rentrée qui s'est déroulée le 29 août 2023 que les élèves et les membres du personnel de l'école des 2 Rivières de Saint-Lucien, des représentants de la direction du Centre de services scolaire des Chênes et de nombreux partenaires du milieu ont accueilli Bernard Drainville, ministre de l'Éducation, ainsi que Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, afin d'inaugurer en grande pompe le tout nouvel établissement.

Lancement du Plan d'engagement pour la réussite (PEVR) 2023-2027

Fruit des efforts du Comité d'engagement vers la réussite de notre centre de services scolaire, coordonné par Maude Trépanier, directrice générale adjointe et de la collaboration de différents groupes, dont de membres du personnel, d'élèves et de parents, le PEVR renferme les principaux enjeux et orientations stratégiques de notre organisation. Répondant aux besoins du milieu, les objectifs identifiés dans l'élaboration de cet important outil de planification guideront nos actions pour les quatre prochaines années. C'est avec fierté que les principaux éléments que composent ce plan tourné vers l'avenir et dont les bases sont ancrées à notre mission, c'est-à-dire : la réussite de nos élèves, le cœur de notre engagement, ont été présentées.

Entreprise en santé : une nouvelle accréditation a été obtenue

Le Comité santé globale est heureux d'informer les membres du personnel que l'organisation a obtenu le niveau II d'accréditation Entreprise en santé. Le Centre de services scolaire des Chênes est fier d'avoir obtenu cette reconnaissance, puisque la santé et le mieux-être de son personnel constituent une priorité pour l'organisation. Grâce à l'implication des membres du Comité santé globale et de la participation accrue des membres du personnel dans ces démarches, le centre de services scolaire est passé à l'action en mettant de l'avant diverses activités simples, structurées et efficaces, basées sur les meilleures pratiques dans le domaine.

CFP Paul-Rousseau : une délégation de la Roche-Sur-Yon est venue nous visiter

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que la direction générale du Centre de services scolaire des Chênes, les membres de la direction et les enseignants du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau ont accueilli les délégués de la ville jumelle française de Drummondville, La Roche-sur-Yon, ainsi que des représentants de la Ville de Drummondville et de la Société de développement économique de Drummondville (SDED), au Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau. Venus pour en apprendre davantage sur nos différents programmes d'études, pour visiter nos locaux modernes ainsi que pour découvrir nos équipements à la fine pointe de la technologie, cette visite fut particulièrement riche en échanges!

Octobre 2023

Assouplissements de l'offre de services au secondaire : les précisions ont été rendues publiques

Le mardi 24 octobre, des représentantes des élèves, des membres du personnel et des directions d'écoles secondaires, ainsi que des membres de l'administration générale, ont participé à un dîner en compagnie de Lucien Maltais et Maude Trépanier, respectivement directeur général et directrice générale adjointe du Centre de services scolaire des Chênes, afin d'en apprendre davantage sur les assouplissements annoncés. Cet échange a permis d'accueillir différentes idées structurantes, qui permettront à l'organisation de bien accompagner sa clientèle dans cette importante transition.

Un record Guinness fracassé par les élèves de l'école Saint-Majorique

La Fondation Michel Guoin et l'école primaire Saint-Majorique ont battu le record du monde de saute-moutons. Pas moins de 160 élèves, âgés de 8 à 12 ans, ont participé à l'événement qui se déroulait dans la cour arrière de l'établissement scolaire. Le record fut établi dans un temps de 12 minutes et 34 secondes.

Un appui de taille de la Caisse Desjardins de Drummondville à l'école Saint-Nicéphore

Toute l'équipe-école tient à remercier chaleureusement la Caisse Desjardins de Drummondville pour sa généreuse contribution de 50 000 \$ qui lui a permis d'amorcer la première phase de l'embellissement de sa cour d'école par l'ajout d'un module de type parcours sur la cour des grands.

Les travaux avancent à grands pas à l'école secondaire E

Chaque jour, des dizaines d'ouvriers de la construction s'activent afin de faire progresser l'imposant chantier de l'école secondaire E.

Voici les toutes dernières avancées :

- les espaces collaboratifs;
- le lumineux gymnase quadruple;
- le spectaculaire atrium, situé au cœur de l'école;
- l'enveloppe extérieure du bâtiment est presque terminée;
- les classes seront bientôt toutes dotées de portes;
- l'espace zen pour la discussion et le visionnement.

Dans les prochains jours, c'est la zone cafétéria qui évoluera.

Novembre 2023

Programme Santé Active : une collaboration sans précédent des enseignants d'éducation physique et à la santé

À compter de la rentrée 2024-2025, les élèves de toutes les écoles secondaires de la région de Drummondville pourront bénéficier d'un programme sportif stimulant, disposant de la même identité, de la même vision, de la même mission tout comme des mêmes valeurs. Il s'agit là d'une première dans

l'histoire du Centre de services scolaire des Chênes et représente une grande fierté pour tous les membres du personnel qui ont contribué à cette importante réalisation.

La nouvelle offre de services au secondaire : différents outils pour accompagner les parents et les élèves dans cette transition

Au cours des dernières semaines, les parents et les élèves ont reçu différents outils visuels, afin de les accompagner dans la transition vers la nouvelle offre de services au secondaire. Prochainement, ceux-ci recevront de plus amples informations au sujet des programmes particuliers de leur école de territoire, ainsi que des précisions au sujet des portes ouvertes, qui auront lieu le jeudi 25 janvier 2024. Les divers contenus qui ont été diffusés sont disponibles sur le site Web du Centre de services scolaire des Chênes. Également, une vidéo a été produite pour synthétiser le contenu.

Un intérêt médiatique panquébécois pour l'offre de services au secondaire

Suivant le déploiement des outils de communication visant à accompagner les parents et les élèves dans la transition vers la nouvelle offre de services au secondaire, différents médias locaux et nationaux comme le Journal Le Devoir, le Journal de Québec, le 98.5 Montréal, se sont intéressés à cette démarche, plaçant l'élève, son bien-être et sa réussite, au cœur de notre engagement.

L'équipe du Service des ressources humaines était présente à la Foire nationale de l'emploi au Stade olympique de Montréal

Les 12 et 13 octobre, des membres de l'équipe du Service des ressources humaines ont participé à la Foire nationale de l'emploi qui est le plus grand et le plus important salon de l'emploi au Canada. Cet événement, qui était présenté simultanément avec le Salon national de l'éducation et le Salon études et séjours à l'étranger, a attiré plusieurs milliers de visiteurs. En plus d'assurer une visibilité pour notre organisation, c'était l'occasion rêvée pour le SRH de rencontrer des candidats qui désirent faire carrière en région.

Décembre 2023

Campagne Centraide : une somme de 22 288 \$ est amassée auprès des membres du personnel

Grâce à la générosité de 174 membres de notre personnel, un montant de 22 288 \$ a pu être récolté. Au nom de Centraide Centre-du-Québec, merci du fond du cœur à vous toutes et tous d'avoir contribué à cette importante collecte de fonds, qui permettra de réaliser de petits et grands miracles au sein de notre communauté lors de la prochaine année.

Lancement de la campagne de reconnaissance « Dans le cœur de nos écoles »

Initiative du Service des ressources humaines, cette campagne de reconnaissance sans précédent a débuté au printemps 2023 alors que des centaines de membres du personnel ont participé à cette démarche en votant pour des collègues qui se démarquent au travail par leur engagement, leur collaboration et leur bienveillance. En juin, les visages officiels de la campagne, appelés les « soleils », ont été dévoilés : Pascale Chiasson, enseignante au primaire à l'école Saint-Félix-de-Kingsey, Marie-Soleil Dubois, conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes et Audrey Fallu, secrétaire à l'école du Sentier.

Les élèves de l'école La Poudrière profitent d'une formation unique à propos des médias

Le 30 novembre, les élèves de 5e secondaire de l'école La Poudrière ont profité d'une formation unique. Offerte par le Centre québécois d'éducation aux médias et à l'information (CQÉMI), la formation sous le format d'une conférence à l'auditorium de La Poudrière, visait principalement à comprendre le monde des médias et démystifier les fausses nouvelles. Sous un format adéquat pour nos adolescents, Étienne Phénix a réussi à faire grandir les compétences de nos élèves à juger la qualité de l'information et à saisir l'importance des médias de qualité dans notre démocratie.

École Saint-Pie X : L'école des grands : un reportage à Radio-Canada!

Le samedi 2 décembre dernier, 24 étudiants du Cégep de Drummondville ont remis des diplômes de l'École des grands à 45 élèves de l'école primaire Saint-Pie X. Ce projet qui a vu le jour il y a une dizaine d'années au Cégep Marie-Victorin de Montréal vient maintenant soutenir des élèves du Centre-du-Québec. C'est grâce à l'initiative de trois collègues de travail du Cégep de Drummondville, dont Annie Bussièrès-Gallagher, que l'École des grands a vu le jour dans la région.

Janvier 2024

Écoles secondaires de territoire : des portes ouvertes réussies!

Globalement, ce sont tout près de 5 000 personnes qui ont pris part aux différentes portes ouvertes, dans nos cinq écoles secondaires : un franc succès! Ces nombreux visiteurs ont ainsi pu rencontrer les équipes-écoles, découvrir les différents programmes et visiter les établissements. Comme l'école secondaire E est toujours en construction, il ne fut pas possible pour les parents et élèves de la visiter : les portes ouvertes ont été réalisées en présentiel au Centre communautaire Claude-Nault - Pavillon Patio Drummond, situé juste à côté de l'établissement.

Lancement du Prix du Mérite culturel

Le comité culturel du Centre de services scolaire des Chênes tient à reconnaître l'implication et l'engagement de son personnel à l'égard de l'intégration de la dimension culturelle à l'école et dans la classe. C'est pourquoi il a annoncé le lancement des Prix du Mérite culturel.

Deux types de prix du Mérite culturel

PRIX « IMPLICATION CULTURELLE »

Reconnaissance offerte à une personne ou à un groupe de personnes pour des actions réalisées au cours de l'année 2023-2024.

PRIX « RAYONNEMENT CULTUREL »

Reconnaissance (prix hommage) offerte à une personne pour son rayonnement, son implication, son engagement et son influence culturelle à long terme dans son milieu et envers les élèves.

Équipe iPe : une activité « Mocktails et discussions » fort populaire!

Pour une deuxième année consécutive, l'équipe iPe, soit Dahlya Grégoire et Karine Nadeau, était heureuse d'organiser son événement « Mocktails et discussions » où se sont rassemblés les différents intervenants en insertion professionnelle du personnel enseignant (mentors, accompagnants, mentorés, suppléants, conseillers pédagogiques et autres). C'était l'occasion rêvée de se rassembler pour réseauter tout en découvrant des produits sans alcool en prévision du temps des Fêtes et pour déguster quelques délicieuses bouchées d'une cheffe privée de la région, Émilie Boudreau! De plus, des prix de présence ont fait le bonheur de la cinquantaine de personnes qui ont pris part à l'événement. Un franc succès!

Février 2024

Notre centre de services scolaire se dote d'une promesse client humaine et bienveillante à l'interne : l'approche B.E.C.

Souhaitant se munir d'une promesse client qui aurait pour but d'optimiser l'expérience employé au sein de son organisation, le Centre de services scolaire des Chênes a entrepris d'importantes démarches dans les derniers mois avec l'aide d'un partenaire externe spécialisé, afin de bâtir une structure qui répondrait à ses valeurs organisationnelles et qui permettrait au centre de services scolaire d'être cohérent avec les façons de faire qu'il désirait mettre de l'avant.

Un rassemblement à Drummondville des agents de développement en persévérance scolaire

Le 2 février, nous avons eu le plaisir de recevoir les agents de développement de la Montérégie, de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de la Mauricie. Cette communauté se réunit déjà depuis deux ans afin de partager ce qui se fait en matière de persévérance scolaire. À quelques jours des JPS, nos deux agentes Pascale Poirier et Caroline Favreau, ont tenu à accueillir l'équipe à Drummondville.

Nouvelle école primaire de Lefebvre : l'ancienne structure est démolie

Nous venons de franchir une grande étape à Lefebvre : en effet, l'école actuelle a été démolie le mardi 27 février. C'est donc un échelon d'importance qui a été complété dans le cadre du projet de la construction de la toute nouvelle école primaire Sainte-Jeanne-d'Arc. Des gens de la communauté, de la municipalité ainsi que quelques enseignants étaient au rendez-vous afin d'assister à ce moment historique.

Mes premiers jeux d'hiver

Une journée chargée en activités est toujours recommandée pour des enfants, par surcroît quand la journée s'agence à la nouveauté et la découverte, cela devient totalement stimulant! Le 16 février a eu lieu l'édition Mes Premiers jeux d'hiver à Drummondville. Un retour attendu après plusieurs années d'absence. Ainsi, le CIUSSS, Loisirs et Sports Centre-du-Québec, la Ville de Drummondville et le Centre de services scolaire des Chênes ont réussi à faire vivre une journée d'initiation aux sports à nos élèves qui fréquentent les services de garde des écoles Saint-Joseph, Saint-Félix-de-Kingsey, Des 2 Rivières, Saint-Pie X et Saint-Pierre.

Programme Nager pour survivre : notre centre de services scolaire est un fier partenaire

« Le Centre de services scolaire des Chênes est l'unique et seul centre de services scolaire à offrir le programme Nager pour survivre à tous les élèves de la 3^e année du primaire. Depuis 10 ans, ce partenariat a permis d'accueillir près de 10 000 élèves dans les installations du RAD, pendant les heures d'école » -indiquait en conférence de presse notre directeur général, M. Lucien Maltais, le 12 mars. À Drummondville, tous les élèves de la 3^e année du primaire ont l'opportunité de prendre part gratuitement à ce programme porteur, grâce au soutien de partenaires du milieu.

Tableau de bord de l'éducation : hausse du taux de diplomation notre centre de services scolaire qui atteint 81,6 %

Le tout nouvel outil de mesure du ministère de l'Éducation, le tableau de bord de l'éducation, permet d'accéder à différents indicateurs et statistiques clés du réseau scolaire québécois, allant du préscolaire au secondaire. Sur cette plateforme, nous constatons que notre centre de services scolaire se démarque positivement, entre autres puisque le nombre de diplômés au secondaire a augmenté de 8,8 % entre 2020-2021 et 2021-2022 (72,8 % à 81,6 %).

« Nous sommes très fiers de nos équipes et de nos écoles. Notre personnel travaille avec engagement et conviction au quotidien dans le but que nos élèves réussissent et que leur bien-être soit assuré. Ce taux de diplomation à la hausse est le fruit de leurs efforts : ces résultats démontrent hors de tout doute que toutes les actions qui sont entreprises sur le terrain mènent à des résultats concrets. » - Lucien Maltais, directeur général du Centre de services scolaire des Chênes

Comité inclusion douance

Lors de l'année scolaire 2022-2023, un comité inclusion douance a été formé au Centre de services scolaire des Chênes. Il est composé d'une psychologue, d'une conseillère pédagogique et de deux psychoéducatrices. Leur mandat est de sensibiliser les milieux sur la douance, d'offrir de la formation et d'accompagner les équipes école en offrant un soutien conseil. L'année dernière, une formation de sensibilisation à la douance fût offerte par le comité inclusion douance à l'ensemble des directions et des professionnels du Centre de services scolaire des Chênes. En cette année 2023-2024, la sensibilisation se poursuit pour les enseignants et les équipes-école avec la présentation de 5 capsules vidéo accompagnées d'activités d'intégration.

Le SAE Centre-du-Québec et le CFP Paul-Rousseau, les incontournables de l'électrification des transports

Le 18 mars 2024 avait lieu la conférence de presse annonçant le déploiement des formations à l'intention des mécaniciens de véhicules lourds désirant acquérir les connaissances nécessaires pour effectuer leur travail sur les véhicules hybrides et électriques. Le SAE Centre-du-Québec est fier d'avoir été désigné pour développer le contenu des cinq formations faisant partie de ce programme qui totalise environ 160 heures de formation. Deux enseignants en MVLR du CFP Paul-Rousseau, Friedrich Dahmann et Gilles Viel, ont été mis à contribution pour la rédaction des contenus, la recherche technique et la prise de photos de pièces de véhicules.

Éclipse solaire du 8 avril : un moment historique mémorable pour les élèves et les membres du personnel

C'est avec grand enthousiasme que les membres du personnel et les élèves du Centre de services scolaire des Chênes ont pu observer en toute sécurité l'éclipse solaire de ce lundi 8 avril. Rarissime phénomène suscitant l'émerveillement des petits, tout comme des grands, celui-ci a permis d'en apprendre davantage sur les mécanismes célestes et d'apprécier toute la beauté et la grandeur du système solaire. Rappelons qu'un pareil spectacle ne se reproduira que le 3 mai 2106, soit dans plus de quatre-vingts ans. Notre organisation est fière d'avoir transformé ce moment astronomique exceptionnel en une activité pédagogique sans pareille, dont nos élèves se souviendront sans l'ombre d'un doute toute leur vie.

Une collaboration sans précédent entre le programme GARAF et la Ville de Drummondville

Le 10 avril a eu lieu la présentation d'un important projet d'aménagement au centre-ville de Drummondville. En effet, dans les locaux des ateliers municipaux, six jeunes de cinquième secondaire du programme GARAF de l'école Jean-Raimbault ont présenté à un groupe de gestionnaires de la Ville de Drummondville un projet unique d'aménagement de bassin de rétention juxtaposé à la bibliothèque municipale. Outre les élèves présents, vingt-six autres étudiants du groupe étaient aussi en ligne en direct de l'établissement secondaire et ont pu intervenir à différents moments. Une expérience des plus enrichissantes! « *La reconnaissance spontanée des intervenants municipaux sur place a propulsé la motivation de notre équipe à un sommet inégalé. Du jamais-vu dans toute ma carrière d'enseignant. C'est fou ce que l'on peut accomplir en collaborant main dans la main* » - s'est réjoui Pablo Desfossés, enseignant et coordonnateur du programme GARAF.

Programme GARAF : première édition du Jour de la Terre en différé (JTD)

Du 13 au 17 mai, surveillez les différentes activités structurantes qui seront organisées et qui auront un impact positif concret sur l'ensemble de notre communauté! Poursuivant nos efforts à l'année, nous, élèves et enseignants du GARAF, soulignerons de façon unique le Jour de la Terre cette année. Lors de cette semaine célébrant l'équilibre terrestre, nous avons comme objectif de planter 2 000 arbres avec 27 classes du primaire et 8 classes du secondaire! Un défi sans égal! En plus, pendant cette semaine-là, nous proposerons une panoplie d'activités de découverte aux 1 300 élèves de Jean-Raimbault lors des midis. Des organismes, des passionnés de la faune et de la flore ainsi que des artistes ayant à cœur l'environnement feront vivre des ateliers créatifs ou tiendront des kiosques. Ainsi, les jeunes se rappelleront qu'il existe encore des solutions pour contrer les changements climatiques.

Le célèbre écrivain David Goudeault en visite à l'école La Poudrière

C'est la deuxième fois que le populaire écrivain est invité à venir s'adresser aux élèves de 5^e secondaire de l'école, grâce à leur enseignante de français, Marie-Josée Morin. La stratégie de lecture de l'établissement étant « établir des liens avec ses repères culturels » en 5^e secondaire, les finissants ont pu apprécier le témoignage de ce grand poète, qui les a fait vibrer de quelques slams et d'une improvisation poétique. C'est donc avec grand bonheur que les élèves ont assisté à une conférence de l'artiste. Pendant soixante-quinze minutes, le sympathique romancier, *slameur*, poète et chroniqueur en a mis plein les aux jeunes qui avaient lu le premier tome de la trilogie La bête, dans le cadre de leur cours de français.

Mai 2024

Jour de la Terre en différé : 6 000 arbres plantés en cinq jours

Beau temps, mauvais temps, du 13 au 17 mai derniers, 500 jeunes de cinq écoles primaires ont planté à eux seuls plus de 2 000 arbres dans la région de Drummondville. Les élèves du GARAF ont pour leur part planté près de 4 000 arbres tout en supervisant le travail réalisé par le primaire. Le Centre de services scolaire des Chênes tient à féliciter tous les élèves, les membres du personnel ainsi que les partenaires impliqués dans ce projet porteur pour notre communauté, dont la Ville de Drummondville.

Un prix de la Chaire de l'UNESCO pour le Journal Le Passage

Le 10 avril, *Journée nationale des services éducatifs en milieu carcéral*, l'équipe-école de l'Établissement Drummond a reçu le prix de la Chaire de l'UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison pour son projet le journal Le Passage. Publié quatre fois par année, le journal Le Passage propose des articles, parmi lesquels on retrouve des textes informatifs, des réflexions, des témoignages, de la poésie et des œuvres dessinées d'étudiants qui souhaitent partager leurs réflexions et leurs talents. À la fois outil de communication et outil pédagogique, le journal permet de valoriser la vie à l'école et de promouvoir l'esprit de collaboration entre enseignants et étudiants.

Le nom de la nouvelle école secondaire est maintenant officiel!

Stéphane Guilbert, directeur de la toute nouvelle école secondaire, a annoncé en primeur le nom que portera l'établissement. M. Guilbert tient à remercier toutes les personnes qui ont participé au sondage pour trouver un nom. Un processus rigoureux fut mis en place. Ainsi, après avoir sondé les comités provisoires des parents, les membres du personnel, les élèves du secteur, en plus d'avoir consulté le Comité de parents du Centre de services scolaire des Chênes, le conseil d'administration du centre de services scolaire a penché pour ce nom, puisque l'école est entourée de petits bosquets.

Course des Chênes-toi! Bourret – des milliers d'élèves et de membres du personnel y étaient!

En famille, entre amis ou entre collègues, nos élèves et membres du personnel étaient nombreux à fouler la ligne de départ le 19 mai dernier, sous un soleil radieux! « Tous les participants ont gagné aujourd'hui. Leur victoire réside dans le seul fait d'avoir franchi le fil d'arrivée, d'avoir complété leur défi, ultimement, d'avoir bougé. Le temps enregistré et la distance parcourue importent peu. Participer à la Course des Chênes-toi Bourret, c'est toujours gagnant! Bravo pour votre engagement dans ce défi! » - Lucien Maltais, directeur général du CSSDC. Merci au comité organisateur, aux partenaires ainsi qu'aux centaines de bénévoles qui se sont investis une fois de plus dans cet événement qui fait notre fierté collective à Drummondville! Grâce à vous, des milliers de personnes de tout âge se sont amusées, se sont activées et ont repoussé leurs limites.

Juin 2024

Offre de services au secondaire : 94 % des élèves obtiennent leur premier choix de programme particulier

Un programme particulier pour tous les élèves, afin de contrer le décrochage scolaire : à la suite des inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025, le Centre de services scolaire des Chênes a le plaisir d'annoncer que dans le cadre de sa nouvelle offre de services au secondaire, 94 % des élèves ont obtenu leur 1er choix de programme dans leur école de territoire.

L'approche collaborative : une démarche vivante, qui se cultive!

En juin, un grand dossier a été rédigé afin de mettre en lumière la mise en place d'équipes collaboratives au Centre de services scolaire des Chênes, ainsi que sa relation privilégiée avec le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario, leader en la matière. Passage de l'article : « *Les équipes collaboratives se sont alors rapidement mises à faire leur apparition à travers différentes écoles du centre de services scolaire et le Service des ressources éducatives aux jeunes a veillé à bien les accompagner. Lors de la présente année scolaire, nous pouvions répertorier plus d'une centaine d'équipes collaboratives : bien du chemin a été parcouru depuis 2019!* » - Michelle Moreau, directrice adjointe du Service des ressources éducatives aux jeunes au CSS des Chênes.

3^e édition de l'événement Moi, passeur culturel : une réussite!

Le 7 juin, à l'école La Poudrière, s'est tenue la troisième édition de l'événement *Moi, passeur culturel*, orchestré par le comité culturel du Centre de services scolaire des Chênes et rendu possible grâce à l'appui financier de nombreux partenaires, notamment le ministère de l'Éducation du Québec et le Fonds culturel de la MRC de Drummond. Le Centre de services scolaire des Chênes salue l'engagement des membres du comité culturel pour l'organisation de cet événement de grande qualité, qui a su inspirer les membres de notre personnel, qui a su les faire réfléchir, mais également leur a fait découvrir toute l'offre de services culturels qui distingue notre région.

Rallye-toi 2024 : les écoles gagnantes du défi

Pour une troisième année consécutive, le Comité santé globale / Entreprise en santé du Centre de services scolaire des Chênes a mis sur pied un défi encourageant les membres du personnel à adopter de saines habitudes de vie et à faire de l'activité physique au quotidien. Le rallye a eu lieu du 13 au 19 mai dernier, culminant par la Course des Chênes-toi! Bourret, où des milliers d'employés et d'élèves du CSSDC ont relevé divers défis sportifs. Plusieurs écoles et plus d'une centaine de membres du personnel ont répondu à l'appel du Rallye-toi 2024 en participant à l'ensemble des activités proposées. Considérant leur taux de participation remarquable, trois établissements se sont particulièrement démarqués : école alternative des Horizons, école La Poudrière et école L'Avenir. Bravo!

1.3 Services éducatifs et autres services

Comité culturel Bilan du plan d'action 2022-2023

LES ORIENTATIONS (de la politique culturelle du CSSDC)	LES ACTIONS	ÉCHÉANCIER	BILAN
<p>6.1 Promouvoir et valoriser les arts et la culture auprès du personnel et des élèves dans chacun des établissements du Centre de services scolaire des Chênes.</p>	1. Mettre en place un agent culturel dans le plus grand nombre d'écoles possibles.	En continu	
	2. Promouvoir le rôle de l'agent culturel.	En continu	
	3. Réaliser une capsule vidéo pour illustrer le rôle de l'agent culturel.	Juin 2024	La capsule n'a pas été réalisée pour différents motifs. Reporté en 2024-2025
	4. Inciter les milieux à faire connaître les activités culturelles coup de cœur réalisées dans leur école, avec la collaboration des agents culturels.	En continu	
	5. Nourrir l'espace Culture sur le site web du CSSDC pour déposer l'information.	En continu	
<p>6.2 Susciter la découverte d'œuvres et favoriser la fréquentation des lieux de culture ainsi que les rencontres avec des partenaires du milieu culturel.</p>	1. Mettre à jour le répertoire des sorties et le répertoire des animations culturelles sur le territoire couvert par le centre de services scolaire.	En continu	
	2. Faire connaître les programmes de soutien disponibles aux établissements.	Automne 2023	Transmission de la documentation.
	3. Créer un projet qui met en lien le milieu scolaire et le milieu des arts local : <i>Moi, passeur culturel.</i>	7 juin 2024	Réalisé!
	4. Faciliter la participation des écoles aux activités culturelles proposées par le comité et le milieu culturel.	En continu	

LES ORIENTATIONS (de la politique culturelle du CSSDC)	LES ACTIONS	ÉCHÉANCIER	BILAN
6.3 Reconnaître l'apport et les compétences des différents partenaires du CSSDC qui proviennent du territoire de la MRC de Drummond.	1. Poursuivre l'intégration de représentants du milieu culturel au niveau du comité.	En continu	
	2. S'associer avec la ville de Drummondville, la MRC et les artistes et organismes locaux afin de diffuser et d'organiser :		
	a) une activité de présentation d'activités artistiques adaptées au monde scolaire : <i>Moi, passeur culturel</i> . b) des activités et projets culturels divers.	7 juin 2024	Réalisé!
6.4 Reconnaître et valoriser les activités culturelles de ses établissements.	1. Par les portes ouvertes des écoles secondaires et de la FP, par les réseaux sociaux ou par d'autres moyens.	En continu	
	2. En mettant en place un <i>Mérite Passeur Culturel</i> (ex. : créativité, rayonnement culturel, performance culturelle, etc.).	Année 2023-2024	Réalisé!
6.5 Favoriser l'accueil des communautés culturelles et leur intégration à la vie scolaire tout en reconnaissant la richesse de la diversité culturelle.	1. Prévoir des activités d'animation culturelle dans les classes d'accueil (élèves immigrants), sous réserve d'une aide financière.	Juin 2024	Des activités ont été réalisées aux écoles suivantes : -Chabanel : 3 animations -Duvernay : 2 animations -La Poudrière : 3 animations
	2. Développer un partenariat avec Intro Drummondville pour favoriser l'accueil des jeunes issus de différentes communautés culturelles.	En continu	Le comité souhaite s'inspirer des activités vécues à l'école La Poudrière pour supporter des activités en 2024-2025.

LES ORIENTATIONS (de la politique culturelle du CSSDC)	LES ACTIONS	ÉCHÉANCIER	BILAN
6.6 <i>Mettre en valeur le patrimoine culturel du Centre de services scolaire des Chênes.</i>	1. À l'aide d'un sous-comité, élaborer un projet qui mettrait en valeur le patrimoine culturel du CSSDC (ex. trousse culturelle historique sur l'école d'hier à aujourd'hui, capsules par des témoins de l'histoire de l'enseignement, etc.) – partenariat avec la Société d'histoire de Drummondville à mettre en place.	Indéterminé (en cours)	Pour 2024-2025, le comité culturel tentera de s'associer à un ou des enseignants d'histoire pour développer un projet.
	2. Faire connaître l'histoire de l'éducation (au Québec, à Drummondville et au CSSDC) à l'aide des capsules <i>C'est l'histoire ancienne</i> diffusées dans <i>Le Maillon</i> .	En continu	
	3. Créer une ligne du temps qui relate l'histoire du CSSDC et qui sera diffusée sur le site du centre de services scolaire.	Janvier 2024	Prévu pour 2024-2025 (en ligne)
6.7 <i>Promouvoir la langue française comme élément important du patrimoine culturel.</i>	1. Diffuser un panorama de la littérature québécoise, régionale et drummondvilloise à l'aide d'un signet.	En continu	
	2. Répertorier et promouvoir des activités dans le cadre de la <i>Semaine du Français</i> .	Automne 2023	Remis à l'automne 2024
	a) promouvoir la semaine du français ACELF b) autres actions à prévoir	Indéterminé	

Les stratégies éducatives

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser et soutenir le personnel à devenir des passeurs culturels. ▪ Intégrer la dimension culturelle dans chaque discipline enseignée. ▪ Enrichir l'enseignement des disciplines naturellement porteuses de culture telles que le français, l'histoire et les arts. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compléter la formation des élèves au-delà des compétences disciplinaires en favorisant : <ul style="list-style-type: none"> > La fréquentation des lieux culturels; > Le contact avec les partenaires du milieu culturel; > La participation à la vie culturelle de l'établissement scolaire et du milieu; > L'ouverture sur la diversité culturelle; > L'expérimentation artistique et l'appréciation des arts en général.
--	--

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

Membres représentant les parents :

1. **Mme Myriam Vigneault**, représentante des parents – District 1
2. **Mme Annie Boileau**, représentant des parents – District 2
3. **Mme Karen Lamothe**, représentante des parents – District 3
4. **Vacant** représentante des parents – District 4
5. **Mme Jean-Claude Massé**, représentante des parents – District 5

Membres représentant le personnel :

6. **M. Ghislain Rheault**, représentant du personnel d'encadrement
7. **M. Stéphane Guilbert**, représentant des directions d'établissement
8. **M. Ugo Martin**, représentant du personnel enseignant
9. **Mme Vickie Jutras**, représentante du personnel professionnel
10. **Mme Nancy Robitaille**, représentante du personnel de soutien

Membres représentant la communauté :

11. **Mme Isabelle Meilleur**, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
12. **M. Bernard Gagnon**, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
13. **M. Sébastien Leblanc**, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
14. **M. Martin Dupont**, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
15. **M. Frédéric Jutras-Komlosy**, personne âgée de 18 à 35 ans

Membre du personnel d'encadrement OBSERVATEUR (sans droit de vote) :

16. **M. Yves Hébert**, directeur des services éducatifs à la formation générale des adultes (FGA)

Calendrier des séances tenues

Le calendrier 2023-2024 des séances ordinaires du conseil d'administration a été déposé, conformément au *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration* (REG-03) – *Loi sur l'instruction publique, article 162*.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (REG-03)

Le jour et l'heure des séances ordinaires du conseil d'administration sont fixés comme suit pour l'année 2023-2024 :

MOIS	JOUR	HEURE
Août 2023	Mardi, 29	19 h 30
Octobre 2023	Mardi, 24	19 h 30
Décembre 2023	Mardi, 12	19 h 30
Février 2024	Mardi, 13	19 h 30
Avril 2024	Mardi, 30	19 h 30
Juin 2024	Mardi, 25	19 h 30

RÉALISATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024

AOÛT 2023

ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL (NOUVEAUX MEMBRES ET RENOUVELLEMENTS DE MANDATS)

Les membres désignés pour siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire doivent prêter serment devant le directeur général de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Compte tenu que certains membres du conseil entament, en 2023-2024 un mandat de trois ans, la prestation de serment doit être effectuée séance tenante et inscrite au procès-verbal.

Les membres suivants ont donc prêté serment :

Madame Annie Boileau, représentante des parents

Monsieur Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement

Madame Vickie Jutras, représentante du personnel professionnel (**nouveau membre**)

Madame Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien

Monsieur Bernard Gagnon, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

Madame Karen Lamothe, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

Madame Isabelle Meilleur, expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

Monsieur Yves Hébert, membre du personnel d'encadrement observateur

NOMINATION – PRÉSIDENCE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Les membres du conseil d’administration nomment, parmi les membres siégeant à titre de parent d’un élève, un-e président-e et un-e vice-président-e. En cas de vacances, ces postes sont comblés dans les 30 jours, conformément aux règles de nomination prévues pour le membre à remplacer.

Le rôle de la vice-présidence étant déjà attribué à M. Jean-Claude Massé en février 2023, et le mandat que la présidente étant terminé en juin 2023, il était de mise de nommer la présidence pour un nouveau mandat.

Ainsi, à la suite du processus de désignation entre les trois membres parents, il fut convenu par ceux-ci que Mme Boileau poursuivra son mandat à titre de présidente et que Mme Karen Lamothe poursuivra l’animation des pléniers, des séances et des huis-clos au nom de la présidence, et ce, jusqu’à nouvel ordre.

ADOPTION D’UN RÉGIME D’EMPRUNT À LONG TERME

Cette résolution concerne l’adoption d’un nouveau régime d’emprunts permettant d’effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances. Cette résolution permettra le financement temporaire des projets d’investissement suivants, sous réserve de l’autorisation requise du ministre de l’Éducation :

- Projets subventionnés par le MEQ (incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI) le cas échéant);
- Projets subventionnés via un programme spécifique, le cas échéant; et
- Projets non subventionnés (ou autofinancés), le cas échéant.

À noter que l’adoption de cette résolution cadre remplacera toute résolution antérieurement adoptée pour le financement temporaire des projets ci-hauts mentionnés auprès du Fonds de financement. De plus, toute convention de marge de crédit en vigueur actuellement auprès du Fonds de financement est reconduite. Une convention de marge de crédit particulière sera requise au financement d’un projet géré par la SQI, d’un projet spécifique, ou d’un projet non subventionné (ou autofinancé).

ABOLITION DE L’ACTE D’ÉTABLISSEMENT POUR LE CFER ET L’ÉCOLE LA POUDRIÈRE

Nous devons modifier la décision rendue le 27 juin 2023 par le conseil d’administration qui consistait à créer un acte d’établissement pour le CFER et ainsi modifier le cadre organisationnel qui a été adopté le 13 décembre 2022 dans la section « *actes d’établissement 2023-2024* ». À la suite d’une réévaluation avec la direction générale, le service des ressources éducatives aux jeunes et la direction de l’établissement, il a été convenu que pour favoriser le service à l’élève nous recommandons d’abolir l’acte d’établissement du CFER.

MODIFICATIONS – ARTICLE 130 DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET POUVOIRS AUX DIVERSES INSTANCES

Le 25 avril 2023, le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes a adopté d'importantes modifications au Règlement de délégation des fonctions et pouvoirs aux diverses instances (REG-02), notamment à l'égard des montants d'autorisation pour les octrois de contrats.

Des précisions et ajouts relativement à l'octroi des contrats en approvisionnement du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau (CFPPR) sont à ajouter (article 130). Ces précisions et ajouts autoriseront la direction du CFPPR d'octroyer des contrats d'approvisionnement d'une valeur de 25 000 \$ à moins que le seuil applicable pour l'appel d'offres public. Ces précisions et ajouts autoriseront les directions adjointes ainsi que le/la gestionnaire administratif d'établissement du CFPPR d'octroyer des contrats d'approvisionnement d'une valeur de moins de 25 000 \$.

FORMATION DES COMITÉS

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire des Chênes doit mettre en place les trois comités suivants :

- Vérification
- Éthique et gouvernance
- Ressources humaines

Les membres du conseil d'administration ont été invités à faire part de leur intérêt à participer aux travaux de l'un ou l'autre des comités. Il est donc proposé et unanimement résolu de nommer les administrateurs suivants au sein des comités :

Comité de vérification :

- Mme Annie Boileau
- M. Bernard Gagnon
- M. Martin Dupont
- M. Frédéric Jutras-Komlosy
- M. Jean-Claude Massé
- M. Yves Hébert

Comité de gouvernance et d'éthique :

- M. Ghislain Rheault
- M. Martin Dupont
- M. Frédéric Jutras-Komlosy
- M. Bernard Gagnon
- Mme Vickie Jutras

Comité des ressources humaines :

- Mme Isabelle Meilleur
- Mme Nancy Robitaille
- Mme Karen Lamothe
- M. Stéphane Guilbert
- M. Ugo Martin
- Mme Myriam Vigneault

BUDGET 2023-2024

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Chênes doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;

Ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 953 512 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2022 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2022;

Le produit de la taxe scolaire au montant de 10 389 644 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 33 340 669 \$;
- un nombre de 41 253 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0,09730\$ du 100\$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024.

Les prévisions budgétaires ont été présentées au comité de vérification du CSS des Chênes en date du 29 août 2023

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2024-2034

Le ministère de l'Éducation du Québec (le Ministère) demande annuellement aux centres de services scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

Le Ministère a procédé à l'analyse préliminaire des capacités des écoles de notre centre de services en fonction des territoires et selon les informations disponibles.

Le Centre de service scolaire des Chênes a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle et des espaces disponibles pour les prochaines années telles que fournies par le Ministère.

La mise à jour des données démontre un besoin de locaux, au niveau primaire, pour le secteur de Drummondville, de Saint-Cyrille-de-Wendover et de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

L'analyse des données ministérielles du secteur de Drummondville (873P07) démontre un besoin de 67 classes permanentes prévues d'ici 2027-2028, et ce, en comptant un taux de fréquentation à la maternelle 4 ans de 40 %. Quant à lui, le centre de service scolaire des Chênes estime à 80 classes les besoins. Les demandes se déclinent donc de la façon suivante pour le secteur de Drummondville (873P07) :

- 1- L'installation temporaire de modulaire à une école primaire afin de pallier au manque d'espace le temps de l'acceptation des demandes ci-jointe;
- 2- L'ajout d'une école primaire (école F) pour le secteur nord de Drummondville. Cette demande a bénéficié de la mesure d'avant-projet 30148. Le dépôt d'un rapport préliminaire équivalent à un 10 % a été remis en juin 2023;

- 3- L'agrandissement de l'école à l'Orée-des-Bois par l'ajout de huit classes (8) ainsi que des espaces de travail. Cette demande a bénéficié de la mesure d'avant-projet 30148. Le dépôt d'un rapport préliminaire équivalent à un 10 % sera remis en juin 2024 ;
- 4- L'agrandissement de l'école St-Nicéphore par l'ajout de 4 classes à la suite d'un projet qui consiste à la démolition d'une section de l'école qui est vétuste (6 classes) et à construire 10 nouvelles classes dans le cadre d'un agrandissement.
- 5- L'agrandissement de l'école St-Étienne
- 6- L'agrandissement de l'école Duvernay
- 7- L'agrandissement de l'école de la Marconi
- 8- L'ajout d'une école primaire (école G) pour le secteur sud de Drummondville

L'analyse des données ministérielles du secteur 873P02 démontre, pour la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, un développement à grande vitesse et plusieurs projets de construction domiciliaires. Pour l'année scolaire 2023-2024, on excède de 2 groupes la capacité théorique, en plus de déplacer des élèves dans les écoles avoisinantes. Même si dans ce secteur des groupes sont disponibles, les trois autres écoles de ce secteur sont situées dans le quartier de Saint-Charles à Drummondville, tandis que l'école Cyrille-Brassard se situe dans une autre municipalité, celle de Saint-Cyrille-de-Wendover. La demande se décline donc de la façon suivante pour le secteur 873P02 :

- 9- Une demande d'une école primaire d'une capacité de 2-2-12 pour le secteur de Saint-Cyrille-de-Wendover.

L'analyse des données ministérielles du secteur 873P03 qui inclut la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil indique que celle-ci se développe rapidement et plusieurs développements domiciliaires sont en cours. Le déficit prévu, notamment, pour l'année 2027-2028 est de 6 groupes. La demande se décline donc de la façon suivante pour le secteur 873P03 :

- 10- Un agrandissement de l'école de Notre-Dame-du-Bon-Conseil par l'ajout de 8 classes avec un gymnase double. Cette demande a bénéficié de la mesure d'avant-projet 30148. Le dépôt d'un rapport préliminaire équivalent à un 10 % sera remis en juin 2024 ;

L'analyse des données ministérielles au secondaire démontre un déficit de 960 places en 2032-2033. La demande se décline donc de la façon suivante pour le secondaire :

- 11- Une demande d'agrandissement de l'école Jean-Raimbault

Le centre de service scolaire des Chênes prévoit déposer une demande dans le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA). Plus précisément, le volet 1 du programme permet de financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, excluant les infrastructures de plein air. La demande se décline donc de la façon suivante :

- 12- Demande d'ajout d'un gymnase dans une école primaire.

OCTOBRE 2023

ÉTAT FINANCIER 2022-2023 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, la direction générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil d'administration.

Un résumé explicatif de l'état financier accompagne la présente. Un avis public sur ce sujet fut donné conformément aux dispositions de cette loi. Une opinion avec réserve a été émise pour la nouvelle norme comptable SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Le gouvernement s'est engagé à subventionner la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ayant pris naissance avant le 1er juillet 2022 ainsi que les sommes requises afin de pourvoir aux révisions de ces obligations et aux dépenses de désactualisation et d'indexation liées à ces obligations. Cette subvention est comptabilisée en conformité avec la norme sur les paiements de transfert.

REPORT DES SURPLUS ET DÉFICITS POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES, SECONDAIRES, CFP ET CFGA

La loi stipule que : « À la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école et les déficits, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus ou déficits, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 en fait la recommandation et que le conseil d'administration du centre de services scolaire y donne suite. Si le conseil ne donne pas suite à cette recommandation, il doit motiver sa décision lors de la séance où elle est rejetée. » Extrait de la LIP article 96.24

Le comité de répartition des ressources s'est rencontré et recommande le report des surplus et déficits des établissements primaires et secondaires sauf pour les mesures spécifiques

Le comité de vérification s'est rencontré et il appuie la recommandation du comité de répartition des ressources.

AJUSTEMENTS APPORTÉS AUX ORIENTATIONS RELATIVES À L'OFFRE DE SERVICES AU SECONDAIRE

En 2017, le Conseil des commissaires réaffirmait un énoncé de vision mettant en perspective l'importance d'offrir une diversité d'activités en lien avec les intérêts et les sources de motivation de nos élèves, que ce soit sous forme d'options, de concentrations ou de programmes particuliers. Ces activités devraient être inclusives et accessibles dans leur ensemble, que ce soit au niveau financier ou encore en ce qui a trait aux critères d'admission.

De plus, le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation « 2014-2016 » nous invite à la vigilance pour protéger l'accès démocratique à un enseignement de qualité pour tous.

C'est donc à partir de ces prémices que se sont succédé des rencontres planifiées par la direction générale avec l'équipe de directions du secondaire afin d'amorcer une réflexion. Des constats, des

enjeux et des besoins ont alors émergé de cette démarche qui s'est poursuivie jusqu'au début de l'automne 2021.

En février 2022, le Conseil d'administration adopta les 5 principes directeurs afin d'orienter les travaux pour la modification de l'offre de service au secondaire.

Mise en contexte

Au printemps 2023, des forums ont été tenus auprès des élèves et des parents. Lors de ces consultations, plusieurs commentaires et suggestions ont été formulés quant à l'application des différentes orientations prises.

À la suite de ces forums, il nous apparaissait important de revoir certaines orientations afin de mieux répondre aux besoins des élèves. Ainsi, les différentes instances ont travaillé à redéfinir certaines orientations et à élaborer un calendrier des opérations. Tous ces ajustements respectent les 5 principes directeurs.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027

Le projet de loi 105 du gouvernement du Québec, adopté à l'automne 2016, a modifié la Loi sur l'instruction publique pour y introduire le Plan d'engagement vers la réussite ainsi que le Comité d'engagement pour la réussite des élèves.

Le PEVR du centre de services scolaire se veut en cohérence avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Pour nous, il importe que ce plan d'engagement soit porteur de sens. Il s'agit d'associer les forces du milieu, de se sentir partie prenante de ce projet collectif. La contribution de chacun et de chacune peut faire une réelle différence.

Élaboré et proposé par le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERE), le PEVR a été adopté en juin 2023 par le conseil d'administration.

Afin de faire vivre ce plan d'engagement vers la réussite et que tous les acteurs du milieu puissent travailler collectivement à l'atteinte des cibles fixées, le CERE a travaillé à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui couvre la période complète du PEVR (2023 à 2027) et d'un plan d'action qui devra être revu annuellement.

DÉCEMBRE 2023

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Annuellement, et conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire des Chênes prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) et de ses résultats. Par ailleurs, il rend aussi compte des résultats du plan de lutte pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation. Il inclut aussi le rapport du Protecteur de l'élève.

De plus, la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE)* des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014.

Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, une reddition de comptes des octrois de contrats doit figurer dans le rapport annuel. Il en est de même, depuis trois ans, de la reddition de comptes découlant de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.

Par ailleurs, il importe de souligner que le rapport annuel 2022-2023 tient compte des dispositions du *Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire*, lequel fut sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec.

Le rapport annuel doit être transmis au Ministre au plus tard le 31 décembre de chaque année. En conformité avec la LIP, un avis public informant la population du dépôt du rapport annuel 2022-2023 a été diffusé dans le journal L'Express, version Web et papier.

Le rapport annuel est déposé séance tenante. Celui-ci sera également disponible sur le site Internet du CSS des Chênes et sur demande au Secrétariat général.

CHOIX DE LIMITE DE RESPONSABILITÉ 2024 – RÉGIME RÉTROSPECTIF – SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

À titre d'employeur, le Centre de service scolaire des Chênes participe au financement du régime d'indemnisation des victimes d'accident du travail et des maladies professionnelles du Québec administré par la Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité du travail (CNESST).

Le Centre de services scolaire est assujéti au régime d'ajustement rétrospectif de la cotisation CNESST. Ainsi, annuellement la CNESST détermine selon un mode prospectif, un tarif en fonction des expériences passées enregistrées au dossier d'assuré.

Pour les organisations de grande taille comme le Centre de services scolaire des Chênes, cette participation est cependant révisée rétrospectivement quatre ans plus tard en fonction des déboursés qui sont réels encourus au cours de cette période pour l'indemnisation des lésions professionnelles qui sont imputables.

En raison des fluctuations importantes que peuvent entraîner ces ajustements, la CNESST offre aux employeurs un choix de dix (10) niveaux de responsabilités assortis d'un mode de coassurance, ainsi qu'une limite maximale. L'objectif consiste donc à identifier le meilleur arbitrage entre la préservation de la cotisation initiale et l'utilisation des protections offertes.

Ce choix doit être annoncé annuellement à la CNESST, avant le début de l'année financière.

À l'égard de ce choix, un mandat a été donné à la firme CISS (Les Conseillers industriels en Santé Sécurité) pour étudier nos expériences des dernières années en matière de lésions professionnelles et nous recommander le choix d'une limite de responsabilité. La recommandation est le choix de 9 fois le MAA (maximum assurable) pour l'année 2024.

MODIFICATION DU CADRE ORGANISATIONNEL 2024-2025 – TERRITOIRES PÉDAGOGIQUES

Nous devons modifier le cadre organisationnel 2024-2025 à la section Territoires pédagogiques qui a été adopté le 27 juin 2023 pour les éléments suivants :

En lien avec l'offre de services au secondaire et la réparation des écoles primaires vers le secondaire, la clientèle de quelques écoles primaires sont réparties dans plusieurs écoles secondaires de par leur emplacement géographique. Nous avons modifié les descriptions des écoles concernées pour refléter la répartition proposée lors de la consultation sur l'offre de services au secondaire.

- **Notre-Dame-du-Rosaire** : Anciennement répartis dans les écoles Jean-Raimbault, La Poudrière et Marie-Rivier, la nouvelle répartition sera dans les écoles Jean-Raimbault et La Poudrière seulement.
- **Duvernay** : Anciennement répartis dans les écoles Jean-Mance et La Poudrière, la nouvelle répartition sera à l'école La Poudrière seulement.

Annuellement, le Centre de services scolaire doit définir son cadre organisationnel qui comprend plusieurs éléments dont les territoires pédagogiques. La consultation menée en juin dernier proposait de définir les territoires pédagogiques des écoles secondaire en cohérence avec l'offre de services au secondaire.

CADRE ORGANISATIONNEL 2024-2025

Annuellement, le Centre de services scolaire doit définir son cadre organisationnel qui comprend les éléments suivants :

- Services éducatifs offerts

Après avoir déterminé l'utilisation de ses bâtisses dans lesquelles il y aura de l'enseignement, le Centre de services scolaire doit préciser les services éducatifs qui y seront offerts.

- Territoires pédagogiques

La consultation menée proposait :

- De modifier les territoires des écoles primaires Cyrille-Brassard et Des 2 Rivières
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027

Le plan triennal doit comprendre des informations au sujet de l'ordre d'enseignement et les cycles dans les écoles, la capacité d'accueil ainsi que les prévisions de clientèle pour chacune des années de la durée du plan. Les documents soumis à la consultation sont conformes à ces obligations.

- Actes d'établissement

Le centre de services scolaire doit délivrer un acte d'établissement pour chacune de ses écoles et centres en lien avec son plan triennal.

ADOPTION – POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION ET À L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES AU SECTEUR JEUNE

L'adoption du projet de loi 40 le 8 février 2020 par l'Assemblée nationale du Québec qui modifie principalement la Loi sur l'instruction publique, a donné lieu à la création des centres de services scolaires et de leur conseil d'administration respectif.

Conséquemment, cela a entraîné la mise à jour et la révision de tous les règlements, politiques et procédures de l'entité connue auparavant sous l'appellation « Commission scolaire des Chênes », afin de les adapter à la nouvelle réalité du Centre de services scolaire des Chênes.

La Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves au secteur jeune a fait l'objet d'une refonte complète pour tenir compte notamment des changements dans les pratiques, des modifications législatives à la *Loi sur l'instruction publique* ainsi que de la cohérence en lien avec l'offre de services au secondaire qui sera en vigueur pour l'année scolaire 2024-2025.

Outre quelques modifications mineures au cours des années précédentes dont les dernières ont été adoptées en 2018, ladite politique n'a fait l'objet d'aucune autre révision depuis son adoption en 2011.

À cet égard, le Service des ressources éducatives aux jeunes a entamé la révision de la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves au secteur jeune (SRE-POL-08) qui est sous sa responsabilité et qui est prête à être adoptée.

FÉVRIER 2024

MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024 POUR LE CFP PAUL-ROUSSEAU

Le SREJ doit modifier le cadre organisationnel qui a été adopté le 13 décembre 2022 dans la section « *actes d'établissement 2023-2024* » puisque le Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau dispensera des services éducatifs dans un nouvel immeuble à compter de janvier 2024 pour l'année scolaire en cours. L'immeuble ne figure pas dans la version adoptée.

AMENDEMENT À L'ENTENTE NATIONALE VISANT LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Actuellement, l'Entente locale visant le personnel enseignant prévoit l'adoption d'un calendrier scolaire, après entente, avant le 1^{er} mai de chaque année.

Cette perspective ne donnant pas le temps nécessaire à une planification des différents acteurs, notamment des parents, un mandat fut donné, lors de la dernière négociation locale, afin de trouver un terrain d'entente sur la question, sans succès.

Depuis, de nombreuses discussions entre les parties ont permis de convenir d'un texte répondant notamment à cette prérogative. Ce texte fait l'objet d'une entente de principe entre les parties et vous est soumis pour fins d'approbation et de signature.

AVRIL-MAI 2024

MODIFICATION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE – ÉCOLE E

Considérant les besoins relativement à la construction, à la planification des besoins et à la préparation des différents programmes pour l'ouverture prochaine de la nouvelle école secondaire E, nous avons, en juin 2023, effectué l'ajout d'un poste de direction d'établissement pour l'année 2023-2024.

Nous souhaitons franchir une nouvelle étape dans la mise en place de la structure administrative pour l'école E en ajoutant un poste de gestionnaire d'établissement à la structure 2023-2024 ainsi que deux postes de direction adjointe. Les affectations se feront au printemps afin que ces personnes puissent contribuer rapidement à la préparation de l'entrée en classe 2024-2025. L'association des directions d'établissement ainsi que l'association des cadres scolaires ont été consultées.

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'UN GYMNASÉ À L'ÉCOLE SAINTE MARIE

L'école Sainte-Marie (tout comme les autres écoles situées à proximité) du Centre de services scolaire des Chênes ne dispose pas de gymnase. L'ajout d'un gymnase permettrait à l'école d'organiser une plus grande variété d'activités sportives. De plus, ce gymnase serait profitable à la communauté, car ce quartier ne dispose pas d'infrastructure sportive.

PROCÉDURE SUR LA RÉCEPTION DES PLAINTES

Les organismes publics doivent se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes est une obligation pour les organismes publics, et ce, en vertu de l'article 21.0.3 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP).

La procédure actuellement en vigueur date de 2019. Celle-ci doit faire l'objet d'une mise à jour.

À la suite d'une révision par le Service des ressources matérielles, la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes prévue à l'article 21.0.3 de la Loi sur les contrats des organismes publics est prête à être adoptée. Les modifications ont été effectuées en prenant en considération du changement de dénomination du Centre de services scolaire (Commission scolaire des Chênes).

D'autres modifications portent sur les éléments suivants :

- La transmission d'un accusé de réception au plaignant pourra désormais être effectuée dans un délai de trois jours ouvrables plutôt qu'un jour ouvrable (article 3.3);
 - Auparavant, les conditions relatives à l'intérêt étaient détaillées (article 4.1). Désormais, un texte générique remplace afin d'éviter de créer un cadre contraignant.

AVIS DE DÉSIGNATION – MEMBRE REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ – PERSONNE ISSUE DU MILIEU COMMUNAUTAIRE, SPORTIF OU CULTUREL

Par voie de résolution, le 12 décembre 2023, Mme Karen Lamothe quittait son siège de membre représentant la communauté pour évoluer à titre de membre parent au district 3 créant ainsi une vacance au poste de membre de la communauté – personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel.

L'article 175.10.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule qu'une vacance à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration est comblée par la désignation par l'ensemble des membres du conseil d'administration d'une personne possédant les qualités requises et répondant aux conditions exigées pour occuper ce poste, pour la durée non écoulée du mandat.

Il fut convenu, qu'à la suite de l'approbation de la validité des candidatures par le secrétaire général, une réunion du comité de gouvernance et d'éthique soit réalisée afin de déterminer quel candidat il recommanderait aux membres du conseil d'administration pour fins d'adoption. Ainsi, à la suite des délibérations, le comité de gouvernance et d'éthique en sont venus à un consensus.

CALENDRIERS SCOLAIRES 2024-2025 et 2025-2026 – SECTEUR JEUNE ET ADULTE

Comme prévu par la Loi sur l'instruction publique, le centre de services scolaire a la responsabilité d'adopter un calendrier scolaire pour chacun de ses secteurs d'enseignement.

Aussi, l'entente locale du personnel enseignant prévoit que chaque année, avant le 1er mai, le centre de services scolaire et le syndicat s'entendent sur le calendrier scolaire. Celui-ci établissant les congés mobiles, les journées de planification et d'évaluation ainsi que les jours de classe. Il est à noter qu'exceptionnellement, après entente avec les représentants du syndicat du personnel enseignant, la consultation portait sur les calendriers des 2 prochaines années scolaires (à l'exception du PAM, qui est sous la responsabilité du CSSBF).

Pendant l'année de travail, 20 jours, dont 3 mobiles, doivent être consacrés à la planification, à l'organisation et à l'évaluation des activités d'enseignement en dehors de la présence des élèves. Ces 3 jours mobiles sont identifiés comme jours de classe et seront utilisés comme journées de planification à raison d'une pour une s'il n'y a pas de fermeture des classes due à une tempête, à une loi ou un règlement édicté par le gouvernement. Certaines modalités diffèrent pour les secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.

Tous les groupes concernés et prévus dans la Loi ont été consultés sur le sujet et le centre de services scolaire a fait le point sur les différents avis reçus en atelier de travail du conseil.

Le conseil d'administration a considéré tous ces éléments et a tenté d'en tenir compte afin de minimiser les impacts tout en ne perdant pas de vue l'objectif incontournable visant à répondre le mieux possible aux besoins d'ordre pédagogique.

Considérant que la rencontre avec les représentants du syndicat du personnel enseignant s'est déroulée le 24 avril, les versions des différents calendriers pour fin d'adoption ont été déposées le 25 avril. Les différents enjeux ont été discutés lors de la rencontre préparatoire à la séance du CA.

MISE EN PAUSE POUR LE DÉPLOIEMENT DES GROUPES DE LA MATERNELLE 4 ANS – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Pour le déploiement de l'organisation scolaire de l'année scolaire 2024-2025, nous devons interrompre l'ouverture des groupes de la maternelle 4 ans pour les écoles situées dans le secteur de la ville de Drummondville en considérant les éléments suivants :

- L'augmentation de la clientèle de niveau préscolaire et primaire depuis les dernières années ainsi que l'arrivée massive des immigrants sur notre territoire;
- Les enjeux majeurs d'espaces dans plusieurs écoles dans ce secteur;
- Les développements domiciliaires en hausse pour la ville de Drummondville;
- Trois écoles de ce secteur ont maintenant un indice de défavorisation plus élevé ce qui a pour incidence de diminuer le nombre d'élèves par niveau (école Sainte-Marie, école Duvernay et école Chabanel);
- Il faut être en mesure d'accueillir la clientèle de la maternelle 5 ans à la 6e année (5-13 ans).

NOM DE L'ÉCOLE E ET MODIFICATION AU CADRE ORGANISATIONNEL

Le cadre organisationnel du Centre de services scolaire des Chênes adopté en décembre dernier prévoit que le nom d'une école fait partie de son acte d'établissement. Celui-ci doit faire l'objet d'une consultation, notamment auprès du comité de parents et du conseil d'établissement concerné. En ce qui concerne la nouvelle école, celle-ci a été identifiée temporairement sous le nom d'école E.

Le même cadre organisationnel prévoit que le conseil d'établissement est le maître d'œuvre de l'opération qui consiste à trouver le nouveau nom et qu'il (le CÉ) choisit le moyen qu'il privilégie pour obtenir deux ou trois suggestions de noms. Dans ce cas-ci, c'est le comité de sélection qui a finalement choisi 5 noms à présenter, faisant suite à une consultation par courriel, puisque les 2e et 3e noms sélectionnés arrivaient à égalité, lors du vote des membres du Comité de sélection.

Conséquemment, voici les noms à présenter pour déterminer le nom de l'établissement, faisant suite au travail du comité de l'école E :

Résultats et précisions :

- Le nom le plus populaire est École secondaire du Bosquet;
(Un petit bois aussi appelé bosquet borde le tour de l'école)
- Les 2e et 3e plus populaires (à égalité) sont École secondaire du Boisé et École secondaire Hubert Reeves;
(2e - En lien avec l'école à l'Orée-des-Bois et aussi pour la cour intérieure)
(3e - Valeurs environnementales de l'école, en honneur à l'homme)
- Le 4e nom est École secondaire Charlemagne;
(Nom de la rue et inventeur de l'école)
- Le 5e nom est École secondaire Boisbriand.
(Parc adjacent)

Conformément au cadre organisationnel du CSS des Chênes, la direction de l'école E a soumis les cinq suggestions retenues au comité de parents, aux fins de consultation. Lors de la dernière consultation par courriel du 15 avril dernier, le Comité de sélection s'est montré favorable à la sélection des noms à suggérer. Lors de la rencontre du 17 avril 2024, le comité de parents du Conseil d'administration s'est aussi montré favorable à la sélection des noms à suggérer. Conséquemment, au terme de la consultation menée, l'école transmet au conseil d'administration les noms à présenter. Ce dernier déterminera le choix final pour l'appellation de l'établissement. Il est donc recommandé au conseil de déterminer, selon les noms présentés, le nom de l'établissement et de l'adoption de la résolution.

TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE DU MIDI AU PRIMAIRE

La Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes prévoit que le conseil détermine le tarif annuel de la surveillance.

La surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le MÉQ et ce service s'autofinance depuis 2012-2013. Une seule école offre ce service soit Saint-Louis-de- Gonzague. Le ratio d'organisation est de 1 surveillant pour environ 30 élèves au préscolaire et au primaire. Le dossier a été présenté au comité de vérification.

Le conseil d'administration adopte les tarifs suivants pour la surveillance du midi pour l'année scolaire 2024-2025:

- 345 \$ par enfant pour les 3 premiers enfants d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire ;
- 76 \$ par enfant à compter du 4^e enfant d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire ;

Le ratio d'organisation est de 1 surveillant pour environ 30 élèves pour le préscolaire et primaire.

TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE AU SECONDAIRE

La Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes prévoit que le conseil détermine le tarif annuel de la surveillance. La surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le ministère de l'Éducation et ce service s'autofinance depuis 2012-2013.

Au secondaire, historiquement, le coût de la surveillance liée à l'agence est assumé en entier par les parents. Des ajouts d'heures ont été dû être faits en raison de la présence de classes temporaires (*modulaires*). Le dossier a été présenté au comité de vérification.

Conséquemment, le conseil adopte le tarif suivant pour la surveillance du midi au secondaire, pour l'année scolaire 2024-2025 :

- 505\$ pour un élève au secondaire.

FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS – MATÉRIEL PÉRISSABLE – REPROGRAPHIE

En vertu de la Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes, article 2.3.1, le conseil d'administration établissait annuellement un tarif maximum pour les établissements, pour la reprographie. Le conseil d'établissement, quant à lui, établit annuellement le montant pour la reprographie en tenant compte des pratiques pédagogiques de son milieu.

Ainsi, une analyse du nombre de copies effectuées dans les établissements, tant sur le copieur qu'au service de reprographie, a été effectuée pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 pour les écoles primaires et secondaires.

Afin de s'assurer de tenir compte des orientations ministérielles concernant la gratuité scolaire, une retenue de 20% des dépenses est faite afin de considérer la partie évaluative, administrative, la reproduction de textes photocopiés et les reproductions soumises à des droits d'auteurs qui remplacent ou complètent un manuel scolaire.

Le centre de services scolaire fournit à chaque école le coût de la reprographie de son établissement. Les orientations ministérielles demandent que le montant réel soit chargé. Compte tenu de la complexité de la gestion à mettre en œuvre, la réalité vécue de l'année précédente sera utilisée pour déterminer la tarification, à moins d'excéder le montant maximum désormais fixé.

Conséquemment, le conseil adopte les tarifs maximums suivants pour le matériel périssable – reprographie, pour l'année scolaire 2024-2025 :

- 46 \$ pour un élève du préscolaire, primaire
- 46 \$ pour un élève du secondaire

TARIFICATION DES PROGRAMMES PARTICULIERS 2024-2025

Selon la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents*, le conseil d'administration doit fixer les frais facturés aux parents pour les programmes particuliers du Centre de services scolaire des Chênes.

Les activités des programmes ont été déposées auprès des conseils d'établissement des écoles concernées afin qu'ils soumettent leur recommandation sur les tarifs à adopter.

En principe, si la mesure 15232 - Soutien programme et projets particuliers au secondaire est reconduite, le montant de 300\$ devrait couvrir les frais des programmes particuliers à l'exception des programmes d'éducation internationale, musique et sport études. Les règles budgétaires 2024-2025 ne sont pas connues en date du 23 avril 2024.

Le tableau comparatif des tarifs prévus en 2024-2025 vs ceux facturés en 2023-2024 se lit comme suit :

	2023-2024	2024-2025
Jean-Raimbault		
Danse	200 \$	250 \$
GARAF	365 \$	300 \$
Introduction à la programmation et à la conception de jeux vidéo	s/o	275 \$
Musique	500 \$	500 \$
Renversart (arts visuels)	s/o	250 \$
Santé active	s/o	300 \$
Jeanne-Mance		
Artisanat et cuisine	s/o	300 \$
Arts visuels	320 \$	300 \$
Programme d'éducation internationale	555 \$	595 \$
Santé active	s/o	300 \$
Sciences+	s/o	300 \$
Sport - Hockey	405 \$	300 \$
Théâtre et technologie	s/o	300 \$
Marie-Rivier		
Arts plastiques	s/o	300 \$
Développement à long terme de l'athlète	340 \$	300 \$
Sciences	306 \$	300 \$
Sport-études	455 \$	500 \$
Sports électroniques	s/o	300 \$
Vie active (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	304 \$	300 \$
Vie active (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	454 \$	300 \$
La Poudrière		
Action Techno-sciences	s/o	300 \$
Arts+	s/o	300 \$
Langues et culture internationale	313 \$	300 \$
Santé active – ancien programme Édu + (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	309 \$	300 \$
Santé active – ancien programme Édu + (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e sec.)	369 \$	300 \$
Théâtre et médias de communication – ancien programme Arts de la scène	238 \$	250 \$
École E		
Culture, sciences humaines et multimédias	s/o	280 \$
Éco-Arts et technologies	s/o	260 \$

Santé active	s/o	300 \$
Sciences génie de l'environnement	s/o	280 \$
Primaire		
Musique à la Marconi	500 \$	500 \$
Programme multisports à Saint-Charles et Saint-Louis de Gonzague	385\$	415 \$

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025

Le calendrier 2024-2025 des séances ordinaires du conseil d'administration est déposé et joint à la présente, conformément au *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration* (REG-03) – *Loi sur l'instruction publique, article 162*.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (REG-03)

Le jour et l'heure des séances ordinaires du conseil d'administration sont fixés comme suit pour l'année 2024-2025:

MOIS	JOUR	HEURE
Août 2024	Mardi, 27	19 h 30
Octobre 2024	Mardi, 29	19 h 30
Décembre 2024	Mardi, 10	19 h 30
Février 2025	Mardi, 18	19 h 30
Avril 2025	Mardi, 29	19 h 30
Juin 2025	Jeudi, 26	19 h 30

JUIN 2024

DIRECTIVE SUR LES CONTRATS DE SERVICES

Le 8 avril 2024, le Secrétariat du Conseil du trésor (sous-secrétariat aux marchés publics) a transmis une lettre à la direction générale du Centre de services scolaire. Cette lettre indiquait que le Centre de services scolaire des Chênes a été désigné afin qu'il puisse prendre une directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant, en vertu de l'article 16 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE).

L'adoption d'une telle directive permet au Centre de services scolaire d'identifier les contrats de services qui ne présentent pas de risque d'éluder les mesures de contrôle relatives aux effectifs prises en vertu de la LGCE, et pour lesquels l'autorisation du dirigeant ne sera plus nécessaire.

L'adoption d'une telle directive dispenserait la direction générale de signer près de 50 documents appelés Annexe 2, améliorant ainsi la flexibilité et l'efficacité des processus contractuels. De plus, comme pour tous les contrats de plus de 25 000 \$, une reddition de compte au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) est tout de même requise pour les contrats de services dépassant cette valeur.

De plus, pour les contrats de services d'une valeur supérieure à 25 000 \$, une reddition de compte au conseil d'administration doit tout de même s'effectuer. La directive ne s'appliquerait pas pour les contrats de service de plus de 10 000 \$ conclus avec une personne physique n'exploitant pas une entreprise.

MODIFICATION – ARTICLE 131 – RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET POUVOIRS

Le 25 avril 2023, le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes a adopté d'importantes modifications au Règlement de délégation des fonctions et pouvoirs aux diverses instances (REG-02), notamment à l'égard des montants d'autorisation pour les octrois de contrats.

Le 8 avril 2024, le Secrétariat du Conseil du trésor (sous-secretariat aux marchés publics) a transmis une lettre à la direction générale du Centre de services scolaire. Cette lettre indiquait que le Centre de services scolaire des Chênes a été désigné afin qu'il puisse prendre une directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant, en vertu de l'article 16 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE).

Les contrats conclus avec une personne physique n'exploitant pas une entreprise individuelle et dont la valeur dépasse 10 000 \$ seront toujours soumis à l'autorisation du dirigeant. Depuis 2020, selon les informations à la disposition du Service des ressources matérielles, de tels contrats n'ont pas été conclus.

L'adoption d'une telle directive permet au Centre de services scolaire d'identifier les contrats de services qui ne présentent pas de risque d'éluder les mesures de contrôle relatives aux effectifs prises en vertu de la LGCE, et pour lesquels l'autorisation du dirigeant ne sera plus nécessaire.

Conséquemment, les contrats de services visés à ladite directive dont la valeur dépasse 25 000 \$ pourraient être signés par la direction d'un service, plutôt que par la direction générale, et ce, jusqu'au seuil d'appel d'offres public. Cela permettrait en outre d'améliorer la flexibilité et l'efficacité dans les processus contractuels.

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2025-2035 – APPROBATION DE LA PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACES

Le ministère de l'Éducation du Québec (le Ministère) demande annuellement aux centres de services scolaires de lui faire part de leurs planifications des besoins d'espaces dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

Le Ministère a procédé à l'analyse préliminaire des capacités des écoles de notre centre de services en fonction des territoires et selon les informations disponibles. Le Centre de services scolaire des Chênes a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle et des espaces disponibles pour les prochaines années telles que fournies par le Ministère.

Le Centre de services scolaire des Chênes a rencontré les municipalités de son territoire afin de partager l'information quant aux capacités d'accueil des écoles et les prévisions de la clientèle.

Les municipalités ont eu l'occasion de prendre connaissance et de transmettre leur avis sur la planification des besoins d'espaces. La mise à jour des données démontre un besoin d'espace au niveau primaire, pour le secteur de Drummondville, de Saint-Cyrille-de-Wendover, de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, de Sainte-Brigitte des Saouls, de Saint-Majorique et de Saint-Bonaventure.

La planification des besoins se décline de la façon suivante pour les nouvelles écoles pour le secteur de Drummondville :

- 1- Une demande d'une école primaire pour le secteur nord de Drummondville.
- 2- Une demande d'une école primaire pour le secteur centre de Drummondville.
- 3- Une demande d'une école primaire pour le secteur sud de Drummondville.

À cet effet, le ministère de l'Éducation a approuvé la planification des besoins d'espaces 22-32, ce qui déclenche un délai de 2 ans pour l'obtention d'un terrain.

En ce qui a trait aux agrandissements, la planification des besoins se décline de la façon suivante (pour le secteur de Drummondville):

Agrandissement de 7 classes de l'école de la Marconi, pour en faire une école de 31 classes. Projet soumis au PQI 2024-2034 et en avant-projet (en attente d'approbation du MEQ).

Agrandissement de 8 classes de l'école à l'Orée des Bois, pour en faire une école de 32 classes. Projet soumis au PQI 2024-2034 et en avant-projet (en attente d'approbation du MEQ).

Agrandissement de l'école Saint-Nicéphore

Agrandissement de l'école Duvernay

Agrandissement de l'école Saint-Étienne

La planification des besoins se décline de la façon suivante pour le secteur de Saint-Cyrille-de-Wendover.

Une demande d'une école primaire ou d'un agrandissement de l'école actuelle. Une évaluation sera effectuée en fonction des données à jour en vue du prochain PQI. La planification des besoins se décline de la façon suivante pour le secteur de Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Agrandissement de l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil de 8 classes. Cette demande a bénéficié de la mesure d'avant-projet 30148. Le dépôt d'un rapport préliminaire équivalent à un 10 % d'avancement des plans et devis sera remis en juin 2024

La planification des besoins se décline de la façon suivante pour le secteur de Saint-Majorique/Saint-Bonaventure.

Étude quant à la possibilité d'agrandissement pour l'école de Saint-Majorique ou St-Bonaventure.

La mise à jour des données démontre un besoin d'espace au niveau secondaire.

Agrandissement de l'école Jean-Raimbault consistant à porter la capacité d'accueil de 1044 à 1392 élèves, soit un ajout de 350 places d'élèves. L'analyse de la capacité d'accueil au secondaire démontre aussi que la MRC Drummond se développe grandement. Ainsi, afin d'être en mesure d'accueillir l'ensemble de la clientèle pour 2032-2033, une nouvelle école secondaire pourrait être pertinente. Une analyse sera faite plus en détail dans le prochain PQI.

La mise à jour des données démontre un besoin d'espace au niveau de la formation professionnelle

Le Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau de Drummondville offre 20 programmes de DEP répartis dans quatre bâtiments. Actuellement, aucun atelier ou espace n'est disponible pour permettre l'épanouissement d'un secteur ou d'un programme. Or, avec l'avènement imminent du nouveau volet véhicule électrique du programme de Mécanique automobile, le centre de services peinera à trouver de l'espace afin d'ajouter le volet « véhicule électrique ». Pour ce faire, le Centre de la construction pourrait être agrandi afin d'y loger le DEP et l'AEP en Ferblanterie ainsi qu'un plateau supplémentaire en charpenterie-menuiserie. Ce déménagement pourrait libérer de l'espace au Centre Paul-Rousseau pour le volet « véhicule électrique » de Mécanique automobile.

COMPENSATION FINANCIÈRE AUX PARENTS ENGENDRÉE PAR LA GRÈVE AU TRANSPORT SCOLAIRE

À la suite de la grève d'une partie des conducteurs du transporteur Autobus Voltigeurs, plusieurs parcours ont été en bris de service pour la période de février et avril à juin 2024. Dès l'annonce de la grève illimitée en avril dernier, des mesures d'atténuation ont été mises en place afin d'offrir un transport temporaire à certains élèves.

Puisque la coupure de service a engendré une économie concernant le paiement octroyé au transporteur, il est proposé d'attribuer une compensation financière aux parents qui n'ont pu se voir offrir une mesure alternative de transport scolaire. Trois modèles de répartition ont été élaborés par le service du transport scolaire.

POLITIQUE LOCALE DE GESTION DES CADRES FAISANT PARTIE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CADRES SCOLAIRE

En juin et novembre 2022, des ententes de principes sont intervenues entre les représentants des employeurs, des associations de personnel d'encadrement et du ministère de l'Éducation concernant la modernisation des plans de classification des cadres et des hors cadres des centres de services scolaires et autres conditions de travail. Ces éléments sont entrés en vigueur le 12 avril 2023; le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires a été modifié en conséquence.

En raison de l'intégration de ces nouveaux éléments, des modifications doivent également être apportées aux politiques locales de gestion pour des fins de concordance, notamment concernant les dispositions sur les vacances et autres congés.

Ainsi en conformité avec les nouvelles dispositions à incidences financières concernant tout type de congés actuellement prévues aux politiques locales de gestion intégrées au Règlement, des modifications ont été apportées afin de correspondre aux prérogatives suivantes :

- Vacances annuelles : jusqu'à concurrence de 35 jours maximum en fonction des années de service continu ;
- Jours fériés et congés sociaux : les mêmes que ceux accordés au personnel professionnel du centre de services scolaire ou de la commission scolaire.
- Retrait de toutes formes de congés compensatoires.

Outre ces modifications rendues nécessaires, des mises à jour souhaitées par les parties ont également été intégrées dans les textes. À cet égard, les modifications à la Politique locale ont fait l'objet de discussions entamées durant l'hiver 2023 puis ont été soumises à la consultation des représentants locaux de l'association québécoise des cadres scolaires.

Il revient au Conseil d'administration du centre de services scolaire d'adopter les politiques et règlements. C'est dans cette optique qu'est sollicité le Conseil d'administration afin d'adopter la présente.

POLITIQUE LOCALE DE GESTION DES CADRES D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

En juin et novembre 2022, des ententes de principes sont intervenues entre les représentants des employeurs, des associations de personnel d'encadrement et du ministère de l'Éducation concernant la modernisation des plans de classification des cadres et des hors cadres des centres de services scolaires et autres conditions de travail. Ces éléments sont entrés en vigueur le 12 avril 2023; le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires a été modifié en conséquence.

En raison de l'intégration de ces nouveaux éléments, des modifications doivent également être apportées aux politiques locales de gestion pour des fins de concordance, notamment concernant les dispositions sur les vacances et autres congés.

Ainsi en conformité avec les nouvelles dispositions à incidences financières concernant tout type de congés actuellement prévues aux politiques locales de gestion intégrées au Règlement, des modifications ont été apportées afin de correspondre aux prérogatives suivantes :

- Vacances annuelles : jusqu'à concurrence de 35 jours maximum en fonction des années de service continu ;
- Jours fériés et congés sociaux : les mêmes que ceux accordés au personnel professionnel du centre de services scolaire ou de la commission scolaire.
- Retrait de toutes formes de congés compensatoires.

Outre ces modifications rendues nécessaires, des mises à jour souhaitées par les parties ont également été intégrées dans les textes.

À cet égard, les modifications à la Politique locale ont fait l'objet de discussions entamées durant l'hiver 2023 puis ont été soumises à la consultation des représentants locaux de l'association des directions d'établissement d'enseignement du Centre du Québec (ADECQ).

Il revient au Conseil d'administration du centre de services scolaire d'adopter les politiques et règlements. C'est dans cette optique qu'est sollicité le Conseil d'administration afin d'adopter la présente.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2024-2025

Annuellement, après consultation des associations concernées, le conseil d'administration doit adopter la structure administrative qui sera effective pour l'année scolaire suivante. L'organigramme général de même que la structure organisationnelle des postes au primaire et au secondaire accompagnent la présente résolution.

Considérant les besoins relativement à l'augmentation de la clientèle surtout au primaire, nous désirons faire l'ajout d'un poste de direction adjointe dans ce secteur.

Également, nous désirons faire l'ajout d'un poste de gestionnaire d'établissement au Centre de formation générale des adultes.

Les associations ont répondu favorablement à ces modifications de la structure pour 2024-2025.

2.2 Autres comités de gouvernance

En 2023-2024, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Chênes a aussi constitué les comités suivants :

- Répartition des ressources
- EHDAA
- Consultatif en transport scolaire
- Comité de parents

Ces comités ont siégé tout au long de l'année, en conformité avec les mandats qui leur sont confiés.

■ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Martin Dupont Ghislain Rheault Frédéric Jutras-Komlosy Bernard Gagnon Vickie Jutras
Comité de vérification	Annie Boileau Bernard Gagnon

	Yves Hébert Martin Dupont
Comité des ressources humaines	Isabelle Meilleur Nancy Robitaille Karen Lamothe Stéphane Guilbert Ugo Martin

■ **Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres**

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Annie Joyal Annie Lamoureux Anny Fréchette Catherine Grégoire Christian Gosselin Claude Dufour Claudine Robert Daniel Dumaine Diane Girard Édith Béland France Courtemanche Geneviève Miron Ghislain Rheault Guylaine Mélançon Isabelle Beaulac Jean-François Lussier Jean-Michel Leclair Julie Grisé Karl Patry Marylène Janelle Maryse Fontaine Nancy Lampron Nataly Gagnon Nathalie Cabana Nathalie Mélançon Normand Page Patricia Eustache Patricia Vincent Simon Lavoie Sophie Lemay Sophie Tousignant Sophie Watier

	<p>Stéphane Guilbert Stéphanie Jacques Valérie Camirand Vicky Côté Vincent Cabal Yann Lanoie Yves Hébert Yves Langlois</p>
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	<p>Anne-Sophie Babin Annie Boisvert Bianca Leblanc Cindy Boucher Claudine Robert Geneviève Pepin Ghislain Rheault Marylène Bienvenue Mylène Alie Olivier Patoine Sarah Poirier Valérie Lussier</p>
Comité consultatif de transport	<p>Claudine Robert Éric Lauzon-Duhaime Karen Lamothe Marie Collet Maude Trépanier Nancy Lussier Nancy Robitaille Serghei Vartic</p>
Comité de parents (ou comité régional de parents et comité central de parents, le cas échéant)	<p>Amélie Jodoin Anne-Marie Forcier Caroline Dion Cynthia Raymond-Davis Cynthia Verrier Dominique Laporte Fatoumata Binetou Francine Vézina François Guernon Franziska Greuter Frédéric Allard Isabelle Lincourt Jean-Claude Massé Jean-François Major Jean-Luc Perreault Jessica Lafond Julie Cardin Karen Lamothe</p>

	Linda Bergeron Linda Ramsay Marie Collet Marie Pier Bessette Marie-Pier Robichaud Marie-Soleil Belhumeur Michel Poulin Myriam Vigneault Naomie Leblanc Olivier Plasse Stéphanie Boudreau Stéphanie Turcotte Valérie Lussier Véronique Mercier Vicky Martel
Comité d'engagement vers la réussite	Amélie Beaudoin Ariane Lapointe François Massé Geneviève Morin Ghislain Rheault Karine Demers Keven Bussièrès Lucien Maltais Marylène Jutras Maude Trépanier Mélanie Hébert-Joyal Nancy Lampron Nathalie Côté Patricia Prince Sophie Tousignant Stéphane Guilbert Yves Hébert Yves Langlois

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Aucune problématique n'a été soumise en regard du *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration*.

En août 2022, une résolution du CA fait état de la formation d'un comité régionale d'éthique et de déontologie composé de trois personnes et qui desserviront cinq centres de services scolaires.

2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

■ Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 2023-2024 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	aucune
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	aucune
3. Divulgations fondées	aucune
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4:	aucune
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	aucune
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	aucun

Reddition de comptes 2023-2024 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	aucun
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	aucun
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	aucun
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	aucun
7 Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	aucune



Normand Page, secrétaire général
Responsable du suivi des divulgations
Centre de services scolaires des Chênes

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Présenter les résultats obtenus concernant chacun des objectifs et des cibles du PEVR.

ENJEU 1 : La réussite de nos élèves

• Orientation 1.1 : Accroître la réussite scolaire des élèves

Objectif	Indicateur	Situation de départ (Moyenne sur 5 ans)	Cible 2027	Résultats ¹ 2023-2024	Résultats 2024-2025	Résultats 2025-2026	Résultats 2026-2027	
1.1.1 Augmenter le pourcentage d'élèves ayant obtenu 70% et plus aux épreuves ministérielles MEQ (primaire 4 ^e et 6 ^e année, 2 ^e secondaire)	Au primaire : Le pourcentage d'élèves ayant obtenu 70% et plus à l'épreuve :							
	Français écriture 4 ^e année	62,9 %	70,4 %	62,6%				
	Français lecture 4 ^e année *	67,3 %	74,8 %/80 %	60,5%				
	Français écriture 6 ^e année	66,8 %	74,3 %	59,8%				
	Français lecture 6 ^e année	66,1 %	73,6 %	68,8%				
	Mathématique résoudre 6 ^e année *	65,8 %	73,3 %/75 %	81,2%				
	Mathématique raisonner 6 ^e année	57,4 %	64,9 %	74 %				
	Au secondaire : Le pourcentage d'élèves ayant obtenu 70 % et plus à l'épreuve :							
	Français écriture 2 ^e secondaire *	57,4 %	64,9 %/75 %	50,1%				
1.1.2 Augmenter le pourcentage d'élèves ayant obtenu 70% et plus aux compétences disciplinaires ciblées (ayant une épreuve unique).	Au secondaire : Le pourcentage d'élèves ayant obtenu 70 % et plus au résultat MEQ (incluant note-école et résultat à l'épreuve unique) :							
	Mathématique 4 ^e sec. CST – raisonner	57,6 %	65,1 %	76,1%				
	Mathématique 4 ^e sec. SN - raisonner	70 %	77,5 %	83,5%				
	Mathématique 4 ^e sec. TS – raisonner	81,4 %	86,4 %	89%				
	Science 4 ^e sec. – théorique	56,1 %	63,6 %	54,86%				
	Histoire 4 ^e secondaire	61%	68,5%	52,03%				
	Français 5 ^e secondaire – écriture	57,3 %	64,8 %	52,5%				
	Anglais 5 ^e sec. – oral	84,6 %	89,6 %	85,4%				
	Anglais 5 ^e sec. – production écrite	72,5 %	80 %	77%				
	Anglais 5 ^e sec. ESSL - compréhension	83,2 %	88,2 %	89,4%				
Anglais 5 ^e sec. ESSL – production écrite	91,5 %	94 %	97%					
1.1.3 Diminuer le nombre d'élèves qui entrent au secondaire à 13 ans et plus.	Pourcentage des élèves qui entrent au secondaire à 13 ans ou plus.	Année scolaire 2020-2021 11,3 %	6,3 %	Données à venir				

1.1.4 Augmenter le taux de réussite aux épreuves initiales en formation professionnelle.	Taux global de réussite aux épreuves initiales en formation professionnelle.	84 % (2017-2022)	87 %	Données à venir			
1.1.5 Diminuer le temps moyen nécessaire pour réussir une unité (FGA).	Le temps moyen nécessaire pour réussir une unité.	53,3 heures	45 heures	52,2 heures			

• **Orientation 1.2 : Accroître la diplomation et la persévérance scolaire des élèves**

Objectif	Indicateur	Situation de départ	Cible 2027	Résultats ¹ 2023-2024	Résultats 2024-2025	Résultats 2025-2026	Résultats 2026-2027
1.2.1 Augmenter le taux de diplomation et de qualification	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire. *	(Moyenne sur 5 ans, cohorte 2010 à 2014) 76 %	83,5 %/ 86,7 %	Cohorte 2016 81,9%			
	Taux d'obtention d'un diplôme en FP après 3 ans. *	(Moyenne sur 3 ans, cohorte 16-17,17-18,18-19) 73%	80,5 %/ 85,6 %	Cohorte 2020-2021 71,2%			
1.2.2 Diminuer le taux de décrochage au secteur des jeunes	Le taux de décrochage.	Année 2019-2020 16,7 %	13,7 %	Année 2021-2022 20,2%			
1.2.3 Augmenter le taux de persévérance en FGA	Le taux de persévérance (à partir du taux d'abandon).	(Moyenne sur trois ans 19-20 à 21-22) 67,14 %	75 %	78,6%			

ENJEU 2 : Le bien-être des élèves

• **Orientation 2.1 : Assurer à nos élèves un environnement éducatif sain, sécuritaire, stimulant et ordonné**

Objectif	Indicateur	Situation de départ	Cible 2027	Résultats ¹ 2023-2024	Résultats 2024-2025	Résultats 2025-2026	Résultats 2026-2027
2.1.1 Augmenter le pourcentage d'élèves qui perçoivent positivement le climat scolaire	Au primaire, pourcentage des élèves en accord ou partiellement en accord avec les énoncés suivants :						
	À l'école, les élèves respectent les adultes ;	90,2 %	92,7 %	80,03%			
	Je trouve que les règlements de l'école sont appliqués de la même façon pour tous ;	87 %	92 %	78,93%			
	J'aime les activités sur l'heure du dîner.	92,8 %	95,3 %	81,68%			

	Au secondaire , pourcentage des élèves en accord ou partiellement en accord avec les énoncés suivants :					
	À l'école, les élèves respectent les adultes ;	77,5 %	85 %	70,03%		
	Je trouve que les règlements de l'école sont appliqués de la même façon par tous ;	67,3 %	74,8 %	58,07%		
	Je me sens bien et en sécurité.	86 %	91 %	82,71%		
2.1.2 Augmenter le pourcentage des élèves qui perçoivent positivement la qualité de l'environnement	Au primaire , pourcentage des élèves en accord ou partiellement en accord avec les énoncés suivants :					
	J'ai un endroit agréable pour dîner (bruit et espace).	75,1 %	82,6 %	64,62%		
	Au secondaire , pourcentage des élèves en accord ou partiellement en accord avec les énoncés suivants :					
	Mon école est invitante et stimulante.	79,5 %	87 %	71,41%		
2.1.3 Augmenter le pourcentage des élèves qui perçoivent que le climat de classe est favorable aux apprentissages	Au primaire , pourcentage des élèves en accord ou partiellement en accord avec les énoncés suivants :					
	Je me sens capable de réussir dans mes travaux et évaluations ;	95 %	Maintien	92,94%		
	En classe, je suis à l'aise de poser des questions et de donner mon opinion ;	86,7 %	91,7 %	82,36%		
	Les adultes m'encouragent et reconnaissent mes efforts ;	83 %	88 %	90,01%		
	Les adultes de l'école s'intéressent à moi ;	87 %	92 %	79,78%		
	Je trouve que mes cours sont intéressants.	86,3 %	91,3 %	81,68%		
	Au secondaire , pourcentage des élèves en accord ou partiellement en accord avec les énoncés suivants :					
	Je me sens capable de réussir dans mes travaux et évaluations ;	92,5 %	95 %	89,98%		
	En général, je suis à l'aise de poser des questions et de donner mon opinion ;	71,5 %	79 %	67,42%		
	Les adultes m'encouragent et reconnaissent mes efforts ;	75,7 %	83,2 %	70,06%		
	Les adultes de l'école s'intéressent à moi ;	59 %	66,5 %	55,61%		
	Je trouve que mes cours sont intéressants ;	54 %	61,5 %	49,23%		
	Je trouve que les méthodes d'enseignement utilisées par les enseignants sont variées ;	69,6 %	77,1 %	65,52%		
Mes enseignants me parlent de mes forces et défis dans mes apprentissages.	69,1 %	76,6 %	66,03%			

ENJEU 3 : La relation école-famille

• Orientation 3.1 : Améliorer la collaboration entre l'école et la famille

Objectif	Indicateur	Situation de départ	Cible 2027	Résultats ¹ 2023-2024	Résultats 2024-2025	Résultats 2025-2026	Résultats 2026-2027
3.1.1 Augmenter le pourcentage de satisfaction des parents à l'égard de la communication avec l'école	Au primaire, pourcentage des élèves en accord ou partiellement en accord avec les énoncés suivants :						
	Je suis informé(e) de ce qui se passe à l'école (rencontres, activités, services, événements, etc.) ;	97,7 %	Maintien	98,2%			
	Je suis satisfait des informations reçues concernant les apprentissages de mon enfant.	95,6 %	Maintien	96,19%			
	Au secondaire, pourcentage des élèves en accord ou partiellement en accord avec les énoncés suivants :						
	Je suis informé(e) de ce qui se passe à l'école (rencontres, activités, services, événements, etc.) ;	95 %	Maintien	94,57%			
	Je suis satisfait des informations reçues concernant le cheminement scolaire (choix de cours, orientation scolaire) de mon enfant ;	95 %	Maintien	94,19%			
	Je suis satisfait des informations reçues concernant les forces et défis de mon enfant ;	91 %	93,5 %	89,49%			
	Je suis satisfait des informations reçues concernant les résultats d'évaluation de mon enfant ;	95 %	Maintien	93,66%			
Je suis informé de l'offre des activités en parascolaire (midi ou soir).	96 %	Maintien	96,1%				

ENJEU 4 : indicateurs ministériels

Objectif	Indicateur	Situation de départ	Cible 2027	Résultats ¹ 2023-2024	Résultats 2024-2025	Résultats 2025-2026	Résultats 2026-2027
4.1 Accroître la réussite des élèves	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans	Déjà intégrés dans les objectifs précédents					
	Proportion des élèves qui obtiennent 70 % et plus à l'épreuve obligatoire en français lecture 4 ^e année						
	Proportion des élèves qui obtiennent 70 % et plus à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence résoudre)						
	Proportion des élèves qui obtiennent 70 % et plus à l'épreuve obligatoire en français écriture de 2 ^e secondaire						
	Taux de réussite des garçons (taux de diplomation et de qualification sur 7 ans)	(Moyenne sur 5 ans, cohorte 2010 à 2014) 70,44 %	78 %	Cohorte 2016-2017 78,7%			
	Taux de réussite des élèves EHDAA (taux de diplomation et de qualification sur 7 ans)	(Moyenne sur 4 ans, cohorte 2011 à 2014) 52,58 %	60 %	Cohorte 2016-2017 64,8%			
4.2 Moderniser et valoriser la formation professionnelle	Taux d'obtention d'un diplôme en FP après 3 ans	Déjà intégrés dans un objectif précédent					
4.3 Élaborer de nouveaux projets pédagogiques particuliers	Taux de participation des élèves de niveau secondaire à un projet particulier	62 %	100 % <i>(*sauf certaines clientèles en adaptation scolaire)</i>	61%			
4.4 Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves	Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu	100 %	Maintien	100 %			

* Indicateur ministériel

¹ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite (suite)

3.1.3 Explication des résultats

Le plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 est un outil de planification permettant, de façon transparente, de faire connaître à toute la population les engagements du centre de services scolaire dans le but d'assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes.

Il a été élaboré en réponse aux besoins du milieu et mis en place grâce à la collaboration de tous les acteurs concernés par l'éducation sur un territoire. Il s'inscrit dans une démarche favorisant la synergie et la cohérence entre tous les paliers du système éducatif (le Ministère, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement), dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun. Au terme de la première année de mise en place de ce nouveau PEVR, les écoles ont toutes adopté leur projet éducatif et ont entrepris les travaux avec leur équipe école afin d'élaboration de leur plan d'action en cohérence avec les objectifs du PEVR.

Dans ce nouveau PEVR, les cibles de réussite des élèves ont été déterminées selon un barème en fonction de la situation de départ. Celle-ci a été déterminée en fonction d'une moyenne sur plusieurs années afin d'utiliser une tendance pour permettre de meilleurs comparatifs.

Barème utilisé :

Situation de départ	Cible
Entre 95% et 100%	Maintien
Entre 90% et 94,99%	+ 2,5%
Entre 80 % et 89,99%	+ 5 %
Moins de 80%	+ 7,5 %

Écarts constatés pour les objectifs portant sur la réussite des élèves

Les objectifs portant sur la réussite des élèves sont majoritairement à la baisse pour le primaire à la fin de l'année scolaire 2023-2024 à l'exception des épreuves en mathématique de 6^e année qui sont en grande augmentation (+15,4% et +16,6%, selon la compétence).

Au niveau du secondaire, les résultats en mathématiques sont également en hausse (entre 7,6% et 18,5%).

Il est à rappeler ici qu'il s'agit du taux des élèves qui ont obtenu un résultat de 70% et plus à l'épreuve ou à la compétence représentant ainsi une compétence assurée, selon le niveau et non le taux de réussite. Ainsi, un élève ayant un résultat de 70% et plus est considéré comme ayant maîtrisé la compétence.

Également, depuis 2019, le CSSDC a amorcé une démarche de mise en œuvre de séquences d'apprentissage par le biais d'équipes collaboratives. Les écoles continuent d'intégrer progressivement cette nouvelle approche dont les résultats seront observables dans les prochaines années.

Écarts constatés au niveau de la diplomation et de la persévérance des élèves

Le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire a atteint un taux record de 81,9% pour la cohorte 2016. Nous observons également une augmentation du taux de diplomation des garçons ainsi que des élèves HDAA.

Toutefois, les efforts doivent se poursuivre afin d’atteindre notre objectif. Ainsi, les écoles et centres poursuivent la mise en place de différents moyens qui permettent de soutenir les élèves éprouvant des difficultés (mesures d’appoints, cours de reprise d’été, tutorat, etc.).

Notre équipe d’agentes en persévérance scolaire poursuit la relance des élèves qui ont quitté l’école sans diplôme ou qualification afin de les accompagner vers un retour selon leur souhait de carrière.

Également, nous participons, depuis janvier 2022, à une communauté de pratique avec d’autres centres de services scolaires sur le développement de nouveaux outils d’aide à la décision. Ces outils nous permettront d’agir en amont sur la réussite des élèves et ainsi augmenter le taux de diplomation.

Le bien-être de nos élèves

Dans la démarche pour l’élaboration du PEVR 23-27, nous avons sondé, au printemps 2023, l’ensemble des élèves de la 4e à la 6e année du primaire ainsi qu’une grande partie des élèves du secondaire afin d’identifier des éléments clés à améliorer en matière de bien-être. Ainsi, nous avons retenu des indicateurs portant sur le climat scolaire, sur la qualité de l’environnement et sur le climat de classe.

Le sondage a été de nouveau réalisé auprès de l’ensemble des élèves concernés au printemps 2024. Nous constatons que les nouveaux résultats sont principalement à la baisse. Toutefois, il est important de souligner que les écoles ont, en 2023-2024, élaboré leur plan d’action. Les moyens seront donc mis en place pendant l’année scolaire 2024-2025 et les suivantes.

De plus, un comité portant sur le bien-être des élèves travaillera, pour les prochaines années scolaires, à pister les écoles sur les moyens les plus efficaces afin d’améliorer le bien-être des élèves.

La relation école-famille

Une démarche similaire a été réalisée auprès des parents de tous les élèves du CSSDC. Les parents ont été invités à répondre à un sondage afin de nous transmettre leur perception de la communication entre l’école et la famille.

La majorité des parents se disent très satisfaits au regard de l’ensemble des indicateurs avec des taux entre 89,5% et 98,2%.

3.2 Lutte contre l’intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l’intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

Échelle de la fréquence des événements d’intimidation ou de violence :

<i>Échelle</i>
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

ÉTABLISSEMENT (nombre d'élèves au 30 sept.)	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE * *Incluant les violences à caractère sexuel (fréquence des événements)	Nombre d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Bruyère et St-Charles (502)	Aucun	De 10 à 19 événements	Aucune
Christ-Roi (148)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	Aucune
Duvernay et Chabanel (274)	Aucun	Moins de 10 événements	Aucune
Frédéric Tétreault et Immaculée-Conception (323)	Aucun	Moins de 10 événements	Aucune
St-Majorique (286)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	Aucune
Saint-Félix-de- Kingsey (121)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	Aucune
Saint-Guillaume (113)	Aucun	Moins de 10 événements	Aucune
Sainte-Marie et Notre-Dame-du-Rosaire (620)	Aucun	De 10 à 19 événements	Aucune
Des 2 Rivières (115)	Aucun	De 20 à 39 événements	Aucune
Saint-Étienne (304)	Aucun	Moins de 10 événements	Aucune
Saint-Joseph (352)	Aucun	Moins de 10 événements	Aucune
Saint-Louis-de-Gonzague (232)	Aucun	Moins de 10 événements	Aucune
Saint-Nicéphore (439)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	Aucune
Saint-Pie X (186)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	Aucune
St-Pierre (295)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	Aucune
St-Simon et L'Aquarelle (269)	Aucun	Moins de 10 événements	Aucune
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (194)	Aucun	Moins de 10 événements	Aucune
Jésus-Adolescent (248)	Moins de 10 événements	Aucun	Aucune
Des Horizons (97)	Aucun	Aucun	Aucune
Saint-Eugène (110)	Aucun	Aucun	Aucune
St-Bonaventure (148)	Aucun	Moins de 10 événements	Aucune
L'Avenir (137)	Aucun	Aucun	Aucune
De la Marconi (406)	Aucun	Moins de 10 événements	Aucune
Cyrille-Brassard (412)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	Aucune
Roméo-Salois (220)	Aucun	Aucun	Aucune

Du Sentier (302)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	Aucune
Carrousel (120)	Aucun	Moins de 10 événements	Aucune
Aux Quatre-Vents (641)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	Aucune
À l'Orée-des-Bois (551)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	Aucune
Notre-Dame de Durham-Sud (86)	Aucun	Aucun	Aucune
Sainte-Jeanne-D'Arc (75)	Aucun	Moins de 10 événements	Aucune
Saint-Jean (243)	Moins de 10 événements	De 10 à 19 événements	Aucune
École secondaire Jean Rimbault (1291)	Aucun	Moins de 10 événements	Aucune
École secondaire Jeanne-Mance (1060)	Moins de 10 événements	De 10 à 19 événements	Aucune
Marie-Rivier (1779)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	Aucune
École secondaire La Poudrière (1538)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	1 plainte

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Signaler, de manière distincte pour chacun des établissements du CSS, la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance de la direction générale par les directions d'établissement d'enseignement en application de l'article 96.12, la nature des interventions qui ont été faites et la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.

ÉTABLISSEMENT (nombre d'élèves au 30 sept.)	NATURE DES PLAINTES	NATURE DES SUIVIS RÉALISÉS	Proportion des plaintes qui ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.
Bruyère et St-Charles (502)	- Plaintes de violence	- Rencontres avec les parents - Sanctions - Rencontres avec un professionnel - Protocole individualisé - Ateliers de sensibilisation	0%
Christ-Roi (148)	- Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence	- Communication avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Ateliers de sensibilisation - Rencontre avec un professionnel	0%
Duvernay et Chabanel (274)	- Plaintes de violence	- Rencontres avec les parents - Sanctions - Rencontres avec un professionnel - Protocole individualisé - Ateliers de sensibilisation	0%
Frédéric Tétreault et Immaculée-Conception (323)	- Plaintes de violence	- Communication avec les parents - Protocole individualisé - Rencontre avec un professionnel	0%

Saint-Majorique (286)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Ateliers de sensibilisation - Rencontre avec un professionnel 	0%
Saint-Félix-de-Kingsey (121)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Rencontre avec un professionnel - Atelier sur les habiletés sociales 	0%
Saint-Guillaume (113)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication avec les parents - Protocole individualisé - Rencontre avec un professionnel 	0%
Sainte-Marie et Notre-Dame-du-Rosaire (620)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication avec les parents - Protocole individualisé - Rencontre avec un professionnel - Sanctions 	0%
Des 2 Rivières (115)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication avec les parents - Protocole individualisé - Rencontre avec un professionnel - Sanctions 	0%
Saint-Étienne (304)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication avec les parents - Protocole individualisé - Rencontre avec un professionnel - Sanctions 	0%
Saint-Joseph (352)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication avec les parents - Protocole individualisé - Rencontre avec un professionnel - Sanctions 	0%
Saint-Louis-de-Gonzague (232)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec les parents - Suspension à l'interne - Rencontres avec des intervenants 	0%
Saint-Nicéphore (439)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication ou rencontre avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Protocole individuel - Ateliers de sensibilisation - Sanctions 	0%
Saint-Pie X (186)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication aux parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Sanctions - Ateliers de sensibilisation - Accompagnement par l'équipe rôle-conseil 	0%
Saint-Pierre (295)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication aux parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Sanctions - Ateliers de sensibilisation - Accompagnement par un professionnel 	0%

St-Simon et L'Aquarelle (269)	- Plaintes de violence	- Communication avec les parents - Protocole individualisé - Rencontre avec un professionnel - Sanctions - Atelier de sensibilisation	0%
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (194)	- Plaintes de violence	- Communication avec les parents - Protocole individualisé - Rencontre avec un professionnel - Sanctions	0%
Jésus-Adolescent (248)	- Plaintes d'intimidation	- Communication ou rencontre avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Ateliers de sensibilisation - Sanctions	0%
St-Bonaventure (148)	- Plaintes de violence	- Communication avec les parents - Protocole individualisé - Rencontre avec un professionnel	0%
De la Marconi (406)	- Plaintes de violence	- Communication aux parents - Protocole individualisé - Rencontre avec un professionnel - Sanctions - Gestes de réparation	0%
Cyrille-Brassard (412)	- Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence	- Communication avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Rencontre avec un professionnel - Ateliers de sensibilisation	0%
Du Sentier (302)	- Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence	- Rencontres avec les parents - Sanctions - Rencontres avec un professionnel - Protocole individualisé - Soutien à la victime et à l'agresseur - Ateliers de sensibilisation	0%
Carrousel (120)	- Plaintes violence	- Communication aux parents - Protocole individualisé - Rencontre avec un professionnel - Sanctions - Gestes de réparation	0%
Aux Quatre-Vents (641)	- Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence	- Rencontres avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Sanctions - Rencontres avec un professionnel - Protocole individualisé - Ateliers de sensibilisation	0%

À l'Orée-des-Bois (551)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Sanctions - Rencontres avec un professionnel - Protocole individualisé - Ateliers de sensibilisation 	0%
Sainte-Jeanne-D 'Arc (75)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication avec les parents - Rencontres avec un professionnel - Sanctions 	0%
Saint-Jean (243)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Rencontres avec un professionnel - Protocole individualisé - Ateliers de sensibilisation 	0%
École secondaire Jean Rimbault (1291)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication avec les parents - Policier intervenant en milieu scolaire - Direction de la protection de la jeunesse - Soutien à la victime - Sanction 	0%
École secondaire Jeanne-Mance (1060)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication avec les parents - Rencontre avec l'élève - Policier intervenant en milieu scolaire - Direction de la protection de la jeunesse - Soutien à la victime - Sanction 	0%
Marie-Rivier (1779)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Sanctions - Policier intervenant en milieu scolaire - Direction de la Protection de la Jeunesse - Rencontres avec un professionnel 	0%
École secondaire La Poudrière (1538)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Policier intervenant en milieu scolaire - Direction de la protection de la jeunesse - Sanction 	2 %

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Droits de l'élève et des parents

Le Protecteur national de l'élève est responsable de l'application de la procédure de traitement des plaintes et des signalements dans le milieu scolaire québécois.

Dans le cadre de cette procédure nationale et uniformisée, le Protecteur national de l'élève peut compter sur la présence, partout au Québec, de protecteurs régionaux de l'élève. Ensemble, ils veillent à faire respecter les droits des élèves et de leurs parents et contribuent ainsi à l'amélioration continue des services offerts dans le réseau de l'éducation.

Porter plainte

En cas d'insatisfaction au regard des services scolaires qu'il a reçus, qu'il reçoit, qu'il aurait dû recevoir ou qu'il requiert, un élève ou ses parents peuvent formuler une plainte selon une procédure comportant au maximum trois étapes :

Étape 1 – Personne directement concernée ou son supérieur

Pour déposer une plainte, l'élève ou son parent s'adresse tout d'abord à la personne directement concernée ou à son supérieur immédiat. La personne responsable dans l'établissement pourra compléter avec vous le formulaire interne de plainte.

La personne qui reçoit la plainte a un délai de 10 jours ouvrables pour y répondre.

Étape 2 – Responsable du traitement des plaintes

Si l'élève ou son parent demeure insatisfait du traitement de sa plainte ou si le délai de 10 jours ouvrables est dépassé, il peut ensuite s'adresser au responsable du traitement des plaintes du Centre de services scolaire des Chênes. La plainte peut être verbale, mais il est préférable de la faire par écrit.

Le responsable du traitement des plaintes dispose d'un délai de 15 jours ouvrables pour y répondre.

Si vous avez des questions au sujet du processus du traitement des plaintes (étapes à respecter, délais), nous vous invitons à nous écrire : rtp@cssdeschenes.gouv.qc.ca

Étape 3 – Protecteur régional de l'élève

Si l'élève ou son parent est toujours insatisfait du traitement de sa plainte, ou si le délai de 15 jours ouvrables est dépassé, il peut communiquer avec le protecteur régional de l'élève de sa région. Celui-ci assistera l'élève ou son parent dans la formulation écrite de sa plainte.

L'élève ou son parent peut choisir le mode de communication qui lui convient le mieux entre :

- **Formulaire de plainte Web**
- **Téléphone ou texto: 1 833 420-5233**
- **Courriel : info@pne.gouv.qc.ca**

Le protecteur régional de l'élève dispose de 20 jours ouvrables pour examiner la plainte et émettre ses conclusions. S'il juge la plainte fondée, il pourra formuler des recommandations au centre de services scolaire.

Avant leur transmission, les conclusions sont cependant examinées par le Protecteur national de l'élève, qui dispose pour sa part d'un délai maximal de 5 jours ouvrables pour décider d'examiner lui-même la plainte. Dans cette éventualité, il dispose alors de 10 jours ouvrables pour en terminer l'examen et substituer, au besoin, ses conclusions ou ses recommandations à celles du protecteur régional de l'élève.

Le protecteur régional de l'élève informe ensuite la personne plaignante et le centre de services scolaire des conclusions, ainsi que des recommandations s'il y a lieu.

Le centre de services scolaire a 10 jours ouvrables pour informer la personne plaignante et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend donner aux conclusions et aux recommandations et, le cas échéant, les motifs justifiant son refus d'y donner suite.



*À noter qu'un protecteur régional de l'élève pourra examiner une plainte sans que les deux premières étapes n'aient été franchies, si :

1. Il est d'avis que le respect de ces étapes n'est pas susceptible de corriger adéquatement la situation ou que le délai de traitement de la plainte aux étapes précédentes rend l'intervention du protecteur régional de l'élève inutile;
2. La plainte concerne un acte de violence à caractère sexuel.

** Le protecteur régional de l'élève aura 20 jours ouvrables pour terminer l'examen de la plainte et déterminer les conclusions. Le protecteur national de l'élève aura quant à lui 5 jours ouvrables pour informer le protecteur régional de l'élève de son intention d'examiner la plainte. S'il décidait d'examiner la plainte, il aura alors 10 jours ouvrables pour en terminer l'examen et substituer, s'il le juge opportun, ses conclusions ou ses recommandations à celles du protecteur régional de l'élève.

IMPORTANT | À noter qu'en situation d'acte de violence à caractère sexuel, un élève ou l'un de ses parents peut s'adresser directement au protecteur régional de l'élève s'il le souhaite.

Faire un signalement

Un signalement, qui peut être fait par toute personne, n'est possible qu'en situation d'acte de violence à caractère sexuel commis à l'endroit d'un élève qui fréquente un établissement d'enseignement.

Un tel signalement est effectué directement au protecteur régional de l'élève, sans avoir à passer par les deux premières étapes du processus, par :

- une enseignante ou un enseignant
- une professionnelle ou un professionnel œuvrant en milieu scolaire
- une employée ou un employé membre de la direction d'un établissement d'enseignement

- un autre élève ou l'un de ses parents
- etc.

La personne signalante pourra choisir le mode de communication qui lui convient le mieux entre :

- **Formulaire de plainte web**
- Téléphone ou texto : **1 833 420-5233**
- **Courriel**

Les signalements sont traités de façon **urgente**. La confidentialité des renseignements identifiant la personne qui fait un signalement est préservée, sauf avec son consentement. Si requis par la loi, le protecteur régional de l'élève communique l'identité de cette personne au directeur de la protection de la jeunesse.

Le protecteur régional de l'élève peut aussi traiter un cas d'acte de violence à caractère sexuel de sa propre initiative.

Protection contre les représailles

La Loi sur le protecteur national de l'élève protège contre toute représailles ou menaces de représailles les personnes qui portent plainte ou qui font un signalement, collaborent au traitement d'une plainte ou d'un signalement ou accompagnent une personne qui formule une plainte ou un signalement.

Il est également interdit de menacer une personne de mesures de représailles pour qu'elle s'abstienne de porter plainte ou de faire un signalement.

Pour l'élève ou ses parents formulant une plainte ou un signalement, sont présumées être des mesures de représailles :

- Le fait de les priver de droits

- *L'application d'un traitement différent*
- *La suspension ou l'expulsion de l'élève*

Pour le personnel d'un établissement d'enseignement effectuant un signalement ou collaborant à l'examen d'une plainte ou d'un signalement, sont présumées être des mesures de représailles :

- *Sa rétrogradation*
- *Sa suspension*
- *Son congédiement*
- *Son déplacement*
- *Toute sanction disciplinaire ou autre mesure portant atteinte à son emploi ou à ses conditions de travail*

Les amendes pour une personne physique qui exercera des mesures de représailles ou menacera de le faire peuvent aller de 2 000 \$ à 20 000 \$. Ces amendes peuvent aller de 10 000 \$ à 250 000 \$ pour les personnes morales.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

Le centre de services scolaire poursuit deux grands objectifs lors de l'élaboration du budget : Donner au centre de services scolaire, à ses services, ainsi qu'aux comités les ressources nécessaires leur permettant de répondre aux exigences des mandats qui leur sont confiés et leur permettant de soutenir les établissements. Donner aux établissements la possibilité d'ajuster les choix budgétaires qu'ils exercent dans le cadre de leur mission éducative en vue de favoriser la réussite du plus grand nombre.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

Le processus budgétaire et la détermination des besoins doivent être faits avec équité et transparence, en gestion collaborative en tenant compte de la subsidiarité, de l'imputabilité et de la responsabilité des différents acteurs. L'équilibre budgétaire doit être garanti à priori. La détermination des besoins se fait en conformité avec les éléments identifiés lors des priorités budgétaires au plan d'engagement vers la réussite tel qu'inscrits au plan d'action de l'année, et cela, dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures s'appliquant au centre de services scolaire. Elle tient compte des mandats confiés par la Loi sur l'instruction publique définissant le rôle des différents intervenants et intervenantes du centre de services scolaire. Les principes poursuivis par le centre de services scolaire visent à mettre en place une structure adéquate permettant d'actualiser ces rôles.

Les principaux rôles sont :

- Un rôle de gouvernance Le conseil d'administration est le plus haut dirigeant du centre de services scolaire. À ce titre, il adopte le budget et en assure le suivi.
- Un rôle d'employeur : Le centre de services scolaire doit avoir les ressources financières suffisantes pour exercer son rôle d'employeur et honorer le paiement de son personnel ainsi que les contributions de l'employeur.
- Un rôle corporatif Le centre de services scolaire doit conserver les sommes nécessaires pour le fonctionnement des unités centrales et les dépenses de nature corporative.
- Un rôle de propriétaire des immeubles Le centre de services scolaire doit s'assurer de la conservation de ses biens meubles et immeubles.

La détermination des besoins doit prendre en compte les comités prévus par la loi :

- Le conseil d'administration
- Le comité consultatif de gestion
- Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage
- Le comité consultatif du transport
- Le comité de parents
- Le comité de répartition des ressources
- Les conseils d'établissement.

Les éléments comportant des risques financiers pour les établissements sont considérés. La détermination des besoins du centre de services scolaire prend en compte les dépenses communes centralisées convenues. Le Centre de services scolaire doit être en mesure d'assumer le déficit de l'année précédente, si tel est le cas, à moins d'une autorisation de la part du ministre permettant de ne pas résorber en entier le déficit accumulé.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les responsables budgétaires doivent viser l'affectation des crédits annuels qui leur sont alloués dans le but d'assurer la plus grande qualité de services possible ainsi que l'équilibre budgétaire. L'unité administrative est imputable de sa gestion en regard de l'application des règles budgétaires du MÉQ et de l'encadrement lié à la politique budgétaire du centre de services scolaire. Elle tient compte de la transférabilité des ressources financières et humaines ainsi que de la responsabilité des établissements, à l'exception de certaines allocations ciblées ou spécifiques. Les besoins exprimés par les établissements sont pris en compte dans le contexte des règles d'équité, des inégalités sociales et économiques et la présence de clientèles particulières. Les critères retenus pour distribuer les ressources humaines et financières doivent être objectifs et mesurables. La distribution des ressources entre les établissements est faite selon la nature du travail du personnel concerné. Il s'agit de grandes tendances et l'application réelle milieu par milieu peut différer. Le centre de services scolaire soutient les petites écoles ayant moins d'élèves afin d'offrir la marge nécessaire pour supporter l'ensemble des activités d'un établissement. Les critères de répartition des budgets des établissements d'enseignement et services sont révisés annuellement et contenus dans un cahier intitulé « Critères de répartition des ressources financières ». Ce document est adopté annuellement par le conseil d'administration.

4.2 Ressources financières

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS ACCUMULÉ EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

REVENUS

Subvention de fonctionnement du MEQ	203 890 396 \$
Subvention d'investissement	6 598 144 \$
Autres subventions et contributions	842 388 \$
Taxe scolaire	10 892 535 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	2 142 306 \$
Ventes de biens et services	15 767 919 \$
Revenus divers	3 056 447 \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	13 283 809 \$
Total des revenus	<u>256 473 944 \$</u>

CHARGES PAR ACTIVITÉ

Activités d'enseignement et de formation	110 041 427 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	57 005 374 \$
Services d'appoint	24 107 006 \$
Activités administratives	9 217 949 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	29 200 566 \$
Activités connexes	19 976 067 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	303 178 \$
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(95 761) \$
Total des charges	<u>249 755 806 \$</u>

CHARGES PAR NATURE

Rémunération	182 635 917 \$
Fournitures et matériel	10 067 993 \$
Services, honoraires et contrats	29 539 399 \$
Amortissement et charges d'investissement non capitalisables	13 400 537 \$

Autres	14 207 721 \$
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(95 761) \$
Total des charges	<u>249 755 806 \$</u>

LE SURPLUS

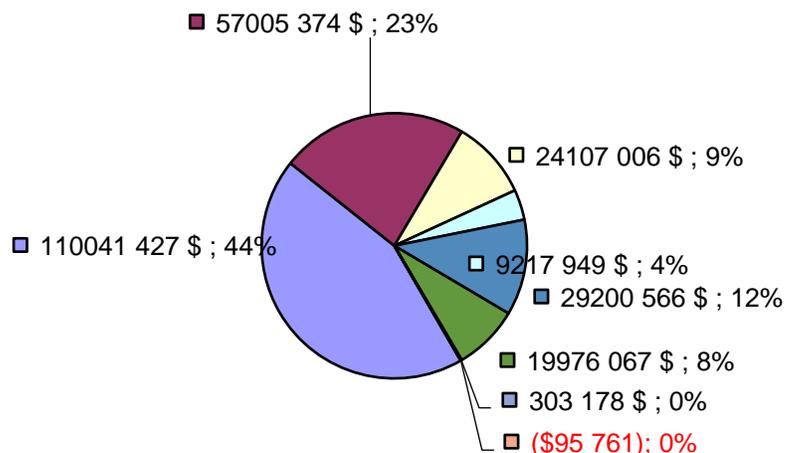
Excédent accumulé au 1er juillet 2023	25 611 702 \$
Redressement avec retraitement des exercices antérieurs	0 \$
Excédent de l'exercice	<u>6 718 138 \$</u>
Excédent accumulé au 30 juin 2024	32 329 840 \$

ACTIFS FINANCIERS NETS EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MEQ OU D'UN AUTRE PARTENAIRE

Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	(372 781 807) \$
Actifs financiers financés par le MEQ ou un autre partenaire	242 079 897 \$
Passif financier financé par le MEQ ou un autre partenaire	241 244 738 \$
Revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles	390 626 314 \$
Actifs financiers nets exempts d'un financement du MEQ ou d'autre partenaire	<u>17 009 347 \$</u>

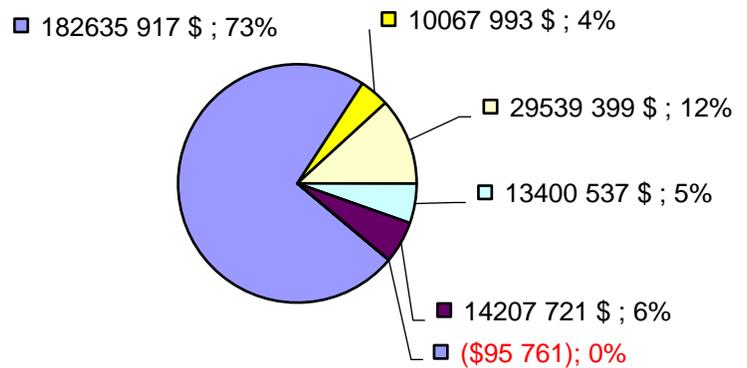
CHARGES PAR ACTIVITÉ

- Activités d'enseignement et de formation
- Activités de soutien à l'enseignement et à la formation
- Services d'appoint
- Activités administratives
- Activités relatives aux biens meubles et immeubles
- Activités connexes
- Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux
- Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles



CHARGES PAR NATURE

- Rémunération
- Fournitures et matériel
- Services, honoraires et contrats
- Amortissement et charges d'investissement non capitalisables
- Autres
- Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles



4.3 Gestion et contrôle des effectifs

<i>Nombre d'employé rapport annuel au 31 mars 2024</i>		
LE PERSONNEL RÉGULIER	2022-2023	2023-2024
Personnel enseignant	965	971
Personnel professionnel	141	153
Personne de soutien	698	729
Gestionnaires	93	89
Total	1897	1942
LE PERSONNEL OCCASIONNEL	2022-2023	2023-2024
Personnel enseignant	463	528
Personnel professionnel	23	20
Personne de soutien	546	672
Gestionnaires	6	6
Total	1038	1226
GRAND TOTAL	2935	3168

Le Service des ressources humaines 2023-2024

L'équipe du Service des ressources humaines du Centre de services scolaire des Chênes, est responsable de l'ensemble des programmes et des activités relatives à la dotation, à l'évaluation, aux relations de travail, à la rémunération, à la classification et aux avantages sociaux, à la santé et à la sécurité au travail.

De nombreux projets et activités liés au perfectionnement, à la formation et au développement des ressources humaines relèvent également du Service des ressources humaines de même que la planification de la main-d'œuvre, la gestion de la présence au travail, la mobilisation des ressources humaines ainsi que le développement organisationnel.

La gestion des ressources en période de pénurie de personnel, les négociations nationales des conventions collectives du personnel syndiqué et la planification des effectifs liée à l'ouverture annoncée d'une nouvelle école secondaire ont été au cœur des priorités du service des ressources humaines lors de l'année scolaire 2023-2024.

À cet effet, la campagne de valorisation et d'attraction diffusée sur nombre de plates-formes numériques a engendré un engouement exceptionnel se reflétant sur les activités d'embauche mensuelles qui ont vu défilé plus de 700 personnes candidates et candidats.

Le nouveau personnel embauché a pu bénéficier de l'accompagnement de mentors et de collègues accompagnant à travers les divers programmes d'insertion professionnelle mis en place ou consolidés lors de la présente année scolaire.

De plus, les conventions collectives ont fait l'objet de ratifications et auront cours jusqu'en 2028, laissant entrevoir une relative stabilité à cet égard dans les prochaines années.

Enfin, soulignons la mise en œuvre de plusieurs actions en matière de prévention en santé et sécurité au travail et, dans un autre ordre d'idée, la mise en place d'outils de contrôle des effectifs et de la rémunération permettant un meilleur suivi de nos ressources humaines et financières.

Personnel du Centre de services scolaire en 2023-2024

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) (LGCE) vise à renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment pour suivre et encadrer leur évolution.

En vertu de l'article 20 de cette loi, chaque centre de services scolaire doit faire état de l'application des dispositions prévues en matière de dénombrement des effectifs dans son rapport annuel. Cet état doit présenter le niveau d'effectifs et sa répartition par catégories d'emplois.

Ainsi, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, le Centre de services scolaire doit faire état de ses effectifs par catégorie d'emplois dans le rapport annuel.

Ainsi, pour la période susmentionnée, la cible établie est de 3 302 386,02 heures rémunérées.

	AVRIL 2023 À MARS 2024		
	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée	Écart % de la cible visée
Personnel d'encadrement	169 185,50	102	
Personnel professionnel	255 212,96	206	
Personnel enseignant	1 639 303,66	2 066	
Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 137 303,66	1 766	
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	106 0004,00	142	
Total	3 307 009,17	4282	0.14 %

Le niveau d'effectif du Centre de services scolaire des Chênes pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 dépasse la cible visée d'environ 0,14 %, notamment en raison d'une hausse de la clientèle.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Contrats conclus avec les personnes morales	Contrats conclus avec les personnes physiques	Total
Le nombre de contrats	46	0	46
La valeur de contrats	15 478 400,18 \$	0 \$	15 478 400,18 \$

4.5 1 Ressources matérielles et informationnelles

PROJETS D'INVESTISSEMENT

Nouvelle école secondaire E

La construction de l'école s'est poursuivie tout au long de l'année scolaire 2023-2024. La livraison officielle de l'école au centre de services a été faite le 17 juin dernier. Par la suite, le centre de services a poursuivi l'installation des meubles et a peaufiné la mise en service des équipements en vue de la rentrée 2024. Globalement, c'est environ **145 505 000 \$** qui ont été investis dans ce projet.



Nouvelle école primaire à Lefebvre

Pour la municipalité de Lefebvre, nous avons eu l'autorisation pour la démolition et la reconstruction de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc au coût de 17 millions. L'appel d'offres a été lancé et un entrepreneur a été sélectionné. L'ancienne école a été démolie et la construction de la nouvelle école a débuté. À l'été 2024, la fondation et les murs extérieurs ont été complétés. Les services mécaniques sont en cours d'installation. La livraison de l'école est prévue pour la rentrée 2025.



Nouveaux bâtiments modulaires

Dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034, le centre de services scolaire a fait la demande d'ajout de modulaires sur le territoire de Drummondville. Le projet retenu a été la construction d'un bâtiment temporaire à l'école Saint-Étienne. Le projet consistait à ajouter un bloc modulaire de 10 classes, une palestra et deux bureaux de professionnels. Le bâtiment modulaire a été livré pour la rentrée 2024.



Avant-projets école de la Marconi, l'Orée-des-Bois et Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033, le Centre de services scolaire avait fait la demande pour l'agrandissement de l'école de la Marconi, de l'Orée-des-Bois et de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Des études d'avant-projets ont été octroyées pour ces 3 projets.

Pour l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil, un livrable équivalent à 10 % des plans et devis du projet a été remis en juin 2024. L'agrandissement prévoit 8 classes, un gymnase double ainsi que des locaux connexes.

Pour l'école de la Marconi, un livrable équivalent à 90 % des plans et devis du projet a été remis en juin 2024. L'agrandissement prévoit un ajout de 7 classes ainsi qu'un local d'art plastique. L'avancement en accéléré a été souhaité afin de pouvoir mettre en chantier rapidement en cas d'autorisation du ministère de l'Éducation à l'été 2024.

Pour l'école de l'Orée-des-Bois, un livrable équivalent à 90 % des plans et devis du projet a été remis en juin 2024. L'agrandissement prévoit un ajout de 8 classes, des locaux de collaboration et une salle de motricité. L'avancement en accéléré a été souhaité afin de pouvoir mettre en chantier rapidement en cas d'autorisation du ministère de l'Éducation à l'été 2024.

Nouvelles demandes (PQI 24-34)

Pour le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034, le centre de services scolaire des Chênes a fait 13 demandes d'ajouts d'espaces. Les déficits d'espace, les nouveaux groupes de maternelle 4 ans et la hausse de la clientèle justifient de nouvelles demandes auprès du ministère de l'Éducation. Il est à noter que Drummondville et les municipalités voisines ont décroché le statut de région métropolitaine de recensement (RMR), c'est-à-dire une région de plus de 100 000 habitants¹, ce qui accentue la pression sur les différents établissements.

Les demandes se déclinent comme suit :

Demandes pour le secteur de Drummondville au primaire :

- i. L'ajout de modulaires temporaires sur le territoire de Drummondville ;
1. L'ajout d'une école primaire (école F) dans le secteur nord de Drummondville ;
2. L'agrandissement de l'école à l'Orée-des-Bois ;
3. L'agrandissement de l'école St-Nicéphore ;
4. L'agrandissement de l'école Saint-Étienne ;
5. L'agrandissement de l'école Duvernay ;

¹ <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2023-08-21/drummondville/l-heure-de-la-revanche-a-sonne.php>

6. L'agrandissement de l'école de la Marconi ;
7. L'ajout d'une école primaire (école G) dans le secteur sud de Drummondville.

Demande pour le secteur de Saint-Cyrille-de-Wendover :

1. La demande vise la construction d'une nouvelle école de 16 classes.

Demande pour le secteur de Notre-Dame-du-Bon-Conseil :

2. La demande vise l'agrandissement de huit classes.

Demande pour le secteur du secondaire :

3. La demande vise l'agrandissement de 350 places d'élèves ainsi qu'un plateau sportif double.

Demande en lien avec le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) :

4. La demande vise la construction d'un gymnase double à l'école Sainte-Marie.

Une tendance à la hausse de la clientèle est anticipée pour le secteur de Drummondville et ses environs jusqu'en 2036-2037. Les demandes présentées ont pour but de prévoir des infrastructures permanentes afin d'être en mesure de fournir des lieux d'apprentissage adéquats à nos élèves et d'éviter la construction de bâtiments temporaires coûteux et mal adaptés.

Projets de maintien des bâtiments

Plus d'une quinzaine de projets totalisant près de 22 millions de dollars ont été planifiés ou réalisés dans les immeubles du Centre de services scolaire des Chênes dans le cadre de la mesure « Maintien des actifs immobiliers ». Entre autres, les interventions portaient sur des composantes en architecture, en génie civil, en mécanique et en électricité.

2022-2023	2023-2024		
Année précédente	Année de reddition de comptes		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
0	12 962 482 \$	19 263 822 \$	0

En architecture, les plus récents travaux ont permis la réfection de revêtements extérieurs avec des matériaux soigneusement choisis pour leur durabilité et leur efficacité thermique, notamment pour l'école Immaculée-Conception et l'école Jeanne-Mance. Une toiture a été refaite à l'école Marie-Rivier.

En génie civil, des stationnements et des cours d'école ont été complètement refaits et repensés pour en réduire les îlots de chaleur et régulariser les problèmes liés à la rétention d'eau. De plus, plusieurs perrons ont été refaits, incluant des accès handicapés et des mains courantes.

Pour la mesure « Réfection et transformation des bâtiments » de l'exercice, le Service des ressources matérielles a réalisé des travaux pour près de 2 056 780 \$ répartis dans plus de 100 projets.

Projets d'entretien

Le ministère de l'Éducation, dans les règles budgétaires 2023-2024, a poursuivi l'attribution d'une mesure relative à l'entretien des bâtiments. Dans cette mesure, 991 798 \$ ont été investis pour ces travaux, principalement pour le remplacement du scellant des fenêtres, la réparation du mortier des briques (joints lézardés), la peinture, le nettoyage des conduits de ventilation ainsi que le remplacement des tuiles de plafond brisées ou souillées.

Embellissement des cours d'école

Dans le cadre de la mesure régulière « Embellissement des cours d'école - année scolaire 2019-2020 », le centre de services scolaire a reçu une aide financière pour la réalisation des projets des écoles Le Relais, Saint-Pierre et Christ-Roi. Les projets de l'école Le Relais et de l'école Christ-Roi sont complétés. Le projet de l'école Saint-Pierre est en cours.

Dans le cadre de la sous-mesure « Embellissement des cours d'école (devancement d'investissement) – année scolaire 2020-2021 », le centre de services scolaire des Chênes a reçu une aide financière pour bonifier des aménagements. Une dizaine d'écoles ont été sélectionnées et tous les projets ont été complétés.

Dans le cadre de la mesure régulière « Embellissement des cours d'école – année scolaire 2020-2021 », nous avons reçu une aide financière pour la réalisation de sept projets pour les écoles suivantes : Bruyère, Saint-Charles, Saint-Majorique, Saint-Joseph, Du Sentier, Aux Quatre-Vents et l'Orée-des-Bois. Tous les projets sont complétés.

Dans le cadre de la mesure régulière « Embellissement des cours d'école – année scolaire 2021-2022 », nous avons reçu une aide financière pour la réalisation de 12 projets pour les écoles suivantes : Saint-Jean, Roméo-Salois, Des Deux Rivières, De la Marconi, Saint-Nicéphore, Saint-Pie-X, Jean-Raimbault, Mayrand, Jeanne-Mance, Immaculée-Conception, Bruyère et Marie-Rivier. Ces projets ont été complétés ou sont en voie d'être complétés au cours de l'année.

Dans le cadre de la mesure régulière « Amélioration des cours d'école - année scolaire 2022-2023 », nous avons reçu une aide financière pour la réalisation de cinq projets pour les écoles suivantes : Duvernay, Saint-Guillaume, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Pie-X et Saint-Eugène. Ces projets ont été complétés ou sont en voie d'être complétés au cours de l'année.

Dans le cadre de la mesure régulière « Amélioration des cours d'école - année scolaire 2023-2024 », nous n'avons toujours pas reçu d'approbation du Ministère de l'Éducation. Les demandes effectuées concernent les écoles Saint-Louis-de-Gonzague, Jésus-Adolescent, Saint-Bonaventure, L'Avenir, Cyrille-Brassard ainsi que Carrousel.

Santé et sécurité

Notre service a également procédé au suivi de la qualité de l'air en suivant le plan d'action issu de la matrice de priorisation en qualité de l'air. Cette matrice permet de suivre, de prioriser et de maintenir l'état des systèmes de ventilation afin de s'assurer d'une qualité d'air optimale dans les écoles. Le nettoyage de la ventilation et le balancement ont été réalisés dans plusieurs écoles.

Conformément aux directives du ministère de l'Éducation (MEQ), le Service des ressources matérielles a terminé le déploiement de l'ensemble des sondes de CO₂. Chaque local d'apprentissage est muni d'un lecteur de CO₂. Un monitoring en temps réel est effectué et des suivis sont effectués auprès des écoles lorsque les normes établies sont dépassées. Des guides sur les actions à déployer afin de maintenir une bonne qualité d'air dans les classes ont été communiqués aux différentes directions d'écoles.

Gestion contractuelle

Comme demandé par la loi sur le contrôle des effectifs, un organisme public doit faire état d'inscrire les renseignements relatifs aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, déterminée par le Conseil du trésor, dans son rapport annuel.

	Contrats conclus avec les personnes morales	Contrats conclus avec les personnes physiques	Total
Le nombre de contrats	46	0	46
La valeur des contrats	15 478 400,18 \$	0 \$	15 478 400,18 \$

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023-2024

Lors de la réalisation des différents projets en maintien d'actifs immobiliers et en ajout d'espace, le Centre de services scolaire des Chênes (CSSDC) mise sur des technologies d'avant-garde afin de réduire son empreinte écologique dans l'exploitation de ses bâtiments. Ainsi, quatre grands principes sont mis de l'avant.

1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Tout d'abord, le premier principe consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en privilégiant les énergies propres et renouvelables. Dans les derniers projets de réfection des systèmes de chauffage, le Service des ressources matérielles a été en mesure de réduire l'utilisation du mazout et du gaz naturel, réduisant ainsi l'émission de centaines de tonnes de CO₂ annuellement. Dans les nouvelles constructions, seule l'électricité est utilisée pour chauffer l'enveloppe des bâtiments.

À partir de 2023, aucun des bâtiments du centre de services scolaire n'utilise le mazout comme source principale de chauffage.

2. Réduction, à la source, du gaspillage d'eau potable

Lors de projets de réfections de blocs sanitaires ou de construction de nouvelles écoles, des équipements à faible débit d'eau et des équipements à détecteurs de mouvement sont spécifiés aux plans. De plus, lors de la réfection des systèmes de refroidissement et de climatisation, l'utilisation de l'eau potable comme refroidissement est désormais retirée.

3. Réduction de la consommation électrique des bâtiments

Étant un grand consommateur d'électricité, le CSSDC opte pour des équipements à haute efficacité énergétique tels que des thermopompes, de l'éclairage au DEL, de la détection de présences pour l'éclairage, ainsi que des systèmes de régulation du bâtiment permettant un usage hors pointes de l'électricité. Toutes ces mesures permettent à Hydro-Québec d'avoir une meilleure gestion de leur distribution électrique.

4. Utilisation de matériaux (durabilité, entretien et durée de vie)

Finalement, le dernier principe est l'utilisation de matériaux en fonction de la durabilité, de l'entretien et de la durée de vie. Des choix de conception sont faits lors de la réalisation des projets afin de prévoir un cycle de vie prolongé des équipements. Lors d'une nouvelle construction, l'équipe soutient des choix conceptuels et techniques, ainsi que des matériaux basés sur un cycle de vie de 75 ans.

4.5.2 Ressources informationnelles

Service des technologies de l'information

La croissance se poursuit pour 2023-2024 et s'inscrit en continuité de l'année précédente. Le projet de construction de l'école du Bosquet avance et continue à occuper nos ressources humaines de façon importantes alors que s'ajoutent les classes modulaires de l'école Saint-Étienne.

Au cours de cette année, l'ensemble des investissements pour lesquels le Service des technologies de l'information (STI) est mis à contribution ont légèrement dépassé les **3 M\$** en 2023-2024 pour une deuxième année consécutive. Ainsi, pour les activités régulières gérées par le STI, **2 083 230 \$** ont été investis, notamment pour les équipements technologiques servant à la pédagogie, dont des ordinateurs, des tablettes numériques, des portables infonuagiques et une multitude d'autres équipements. À cela s'ajoutent les ordinateurs administratifs et les équipements reliés à notre infrastructure constituée des équipements de réseautique et de traitement des données ainsi que les interphones et la téléphonie.

Par ailleurs, le STI s'occupe également des achats et du déploiement des équipements technologiques sur des budgets gérés par d'autres unités administratives. Ainsi, les investissements technologiques reliés au projet de construction de l'école du Bosquet et des classes modulaires de l'école Saint-Étienne ont atteint **696 000 \$** au courant de l'année 2023-2024. Dans le secteur de l'adaptation scolaire, les outils technologiques ont totalisé **179 290 \$** en investissement alors qu'en formation professionnelle ils ont atteint **61 430 \$**. L'accroissement des investissements des deux dernières années a un impact important sur les efforts que l'équipe des technologies de l'information doit déployer pour la préparation, la configuration, le déploiement et le soutien de tous les équipements qui sont acquis.

En parallèle aux investissements et aux projets majeurs de construction, l'équipe du STI a poursuivi ses efforts en matière de sécurité de l'information. L'équipe s'investit dans la mise en place des nouvelles mesures de sécurité et dans leur maintien. La sécurité de l'information demeure un dossier important et le restera dans les années à venir afin de rehausser nos systèmes et faire face aux menaces qui évoluent.

Du côté de l'équipe dédiée à l'infrastructure, en plus des opérations courantes, d'importants travaux se sont poursuivis afin de préparer la migration en infonuagique. Ce chantier devrait se poursuivre au courant des deux prochaines années. Parallèlement, des travaux de rehaussement du réseau se sont également poursuivis.

Dans le secteur du maintien et du développement des logiciels, l'équipe s'investit de façon importante au maintien des outils en place. Elle a également développé et déployé de nouveaux produits dont un nouvel outil pour faciliter la gestion des investissements TI des écoles, la confection de nouveaux tableaux de Bord en Power BI facilitant l'exploitation des données, la mise en place d'un nouveau portail à l'intention du personnel et la réalisation d'une seconde étape de l'informatisation du processus de planification et d'autorisation des projets de vacances. Nous continuons également notre participation dans la réalisation de projets de codéveloppement avec d'autres CSS en matière d'utilisation des données à l'aide d'outil d'intelligence artificielle.

Encore une fois, les projets de construction menés par le Service des ressources matérielles continuent d'avoir un impact important sur la feuille de route de l'équipe du Service TI. Notre équipe se charge de la configuration et la livraison des ordinateurs, des tablettes numériques, des tableaux et écrans interactifs et des bornes sans fil. Elle contribue à concevoir et mettre en place la réseautique des nouvelles écoles ou des agrandissements d'école et elle s'affaire déjà à planifier les projets qui se réaliseront dans les prochaines années.

En conclusion, l'équipe TI est fière de collaborer au succès de notre Centre de service en relevant le défi de l'intensification dans l'usage des technologies dans un contexte de croissance importante de la clientèle.

5. Annexes du rapport annuel

5.1 Bilan du transport scolaire

TRANSPORT SCOLAIRE :

En 2023-2024, le transport scolaire a assuré le transport à plus de 10 000 élèves sur le territoire du Centre de services scolaire des Chênes, représentant environ 325 parcours différents effectués par 159 véhicules qui parcourent plus de 11 500 km quotidiennement. L'augmentation de la clientèle en accueil (francisation) a amené à créer de nouveaux parcours pour l'année scolaire 2023-2024.

Considérant l'augmentation du nombre d'élèves ayant besoin d'un transport scolaire en cours d'année scolaire, certains parcours rendus au maximum de sa capacité et la durée plus longue des trajets, le service du transport scolaire a procédé à l'ajout temporaire d'un autobus à 12 rangées pour la période de janvier à juin 2024.

Pour les élèves ayant un besoin particulier en transport scolaire ainsi que la dispersion de ces élèves sur le territoire, le service de transport scolaire a procédé à l'ajout d'un nouveau véhicule de type berline. Ce véhicule a été mis en circulation dès janvier 2024 et poursuivra jusqu'à la fin des contrats, soit le 30 juin 2026.

Près de 864 demandes de transport à une deuxième adresse ou place de courtoisie ont été acceptées pour l'année scolaire 2023-2024.

Le transport scolaire du CSS des Chênes a participé conjointement avec la SQ au projet "Cinémomètre vivant", en septembre 2023 et en mai 2024, ayant pour but de sensibiliser les automobilistes quant aux vitesses dans les zones scolaires.

Du 8 avril au 11 juin 2024, une partie des conducteurs du transporteur Autobus Voltigeurs ont été en grève. Le retrait de 31 autobus en circulation a affecté le transport scolaire de plus de 3000 élèves. Des solutions alternatives de transport ont été offertes à certains élèves ainsi que des compensations financières aux parents dont les enfants ont été affectés par la grève.

Un représentant du service du transport scolaire a participé à des formations offertes par l'AQCS en septembre et en novembre 2023, réunissant plusieurs gestionnaires du transport scolaire de la province.

5.2 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises

FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES 2022-2023

Centre FGA Drummond :

Gestion du Centre de l'éducation des adultes (éducatifs, pédagogiques, financières et ressources humaines).

Accompagnement du Conseil d'Établissement du Centre Sainte-Thérèse dans la gestion du Centre.

Gestion des activités pédagogiques et scolaires au Centre de détention de Drummondville en collaboration avec la direction adjointe et le Service Correctionnel du Canada (SCC).

Intégration d'une nouvelle conseillère pédagogique pour le Centre.

Collaboration avec la firme Absolu sur l'image de marque FGA Drummond.

Développement du site fgadrummond.ca avec la firme Absolu.

Développement du service de la FAD.

Francisation Québec : Développement de l'organisation scolaire en francisation.

REC : début des rencontres d'équipe collaborative en français, mathématique, anglais et francisation.

Établissement avec l'équipe du Centre du projet éducatif 2024-2027.

Sondage réalisé auprès des élèves.

Travaux en lien avec la politique sur l'intimidation et la violence au Centre.

Mise à jour du guide pour les enseignantes et enseignants qui arrivent au Centre.

Service de mentorat et des accompagnateurs.

Planification d'un poste de gestionnaire administrative.

Gestion du Centre lors des journées de grève du personnel scolaire.

Gestion du plan de rattrapage du MEQ.

Coordination des concours ma plus belle histoire et du Club Richelieu Féminin.

SARCA :

Participation au Forum de l'emploi de Drummondville.

Dégagement d'un personnel SARCA afin de coordonner les travaux régionaux de la table régionale de concertation sur l'orientation scolaire et professionnelle du Centre-du-Québec

Fin des travaux pour le nouveau site SARCA à l'adresse : Sarcadrummond.ca.

Continuation des travaux sur les capsules reliées à la promotion des services du SARCA. Travail réalisé avec la firme Synoptic.

Projet d'immobilisation :

Planification des travaux pour la salle de travail des enseignants en fonction d'une nouvelle approche basée sur les espaces collaboratifs. Travaux en collaboration avec les services de ressources matérielles.

Planification des plans concernant une future salle de correction pour le personnel enseignant.

Début des discussions concernant un nouvel édifice pour la FGA.

Normes et modalités :

Mise à jour du guide des normes et modalités reliées à la sanction des programmes de l'éducation des adultes.

Élaboration d'un nouvel outil d'information sur les normes et modalités : Le saviez-vous que :

Élaboration de mise en situation concernant la création de capsules d'information sur les normes et modalités destinées au personnel enseignant.

Participation du personnel enseignant en collaboration avec la conseillère pédagogique au niveau de la validation de certains examens ministériels en mathématiques, sciences et français.

Validation avec BIM (Banque d'instruments de mesure) pour une version du cours de biologie.

Implications :

Implication au comité national BIM (Banque d'instruments de mesure en évaluation).

Participation au comité chargé de l'organisation de la Table d'immigration Drummond.

Participation à la table d'immigration Drummond.

Représentant du CSS des Chênes à la mise sur pied de la nouvelle commission sur l'immigration, de la diversité culturelle et de l'inclusion, ville de Drummondville.

Implication au comité des gestionnaires des services éducatifs dans les pénitenciers fédéraux.

Membre du conseil d'administration du Carrefour Jeunesse Emploi.

Comité régional sur le développement de la FGA.

CSS des chênes :

Implication au comité des ressources, au comité sur la persévérance, Cop FGA avec la direction générale, comité sur les ressources informatiques, comité consultatif de gestion.

Participation sur les journées de l'inclusion au CSS des Chênes.

Collaboration avec les Services du CSS des Chênes.

Bilan de la formation professionnelle 2023-2024

Un dossier d'importance de l'année 2023-2024 fut l'offensive en construction initiée par notre ministère. Nous avons accepté de partir un AEP en ferblanterie dans nos locaux et aussi un autre groupe du DEP en électricité. Pour ce groupe, comme il manquait d'espaces aménagés pour offrir le DEP, nous avons eu l'autorisation de réaménagement de certains locaux. La gestion des 4 AEP en charpenterie-menuiserie a été effectuée par le SAE. La réalisation de cet important projet a été rendue possible grâce à la collaboration de l'équipe d'admission en FP, mais aussi de tous les services du CSS.

Autres dossiers importants cette année, le travail de concertation régionale avec le consortium de la Vallée de la transition énergétique 04-17. Les 5 CSS ont travaillé une offre de services en FP pour la filière batterie du Parc industriel de Bécancour. Plusieurs rencontres de concertation ont eu lieu également avec les 3 cégeps et l'UQTR.

En 2023-2024, nous pouvons dire que tous nos départements ont débuté les actions pour les approches collaboratives avec les directions et les conseillers pédagogiques.

Avec l'arrivée de 2 mentors, il a été travaillé une nouvelle approche pour l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants en FP. Un dossier important pour nous, car tous nos enseignants nouvellement embauchés ne possèdent pas de BACC en enseignement. Ils doivent le compléter pendant qu'ils enseignent avec nous.

Nous avons décidé également de participer à une 2^e mission de recrutement en France en février dans les villes de Bordeaux, Montpellier et Lyon. Ces actions de recrutement nécessitent du temps de préparation, mais surtout de garder le lien avec les personnes rencontrées pour favoriser leurs inscriptions à notre CFP. Nous nous sommes également inscrits pour une mission en Afrique en septembre 2024. Les résultats de ces missions seront connus en 2024-2025 et en 2025-2026.

Finalement, nous avons formé un comité avec notre personnel administratif, les directions et les enseignants pour réfléchir à l'avenir de la formation professionnelle pour notre CSS. Nous espérons déposer un plan d'action en 2024-2025 pour les 5 prochaines années.

SERVICE AUX ENTREPRISES

Le_SAE Centre-du-Québec regroupe les services aux entreprises des trois centres de services scolaires de la région : des Chênes (CSSDC), des Bois-Francs (CSSBF) et de la Riveraine (CSSDLR). Cette régionalisation permet d'offrir une gamme élargie de services spécialisés, répondant aux divers besoins de qualification et de développement des compétences de la main-d'œuvre.

Le_SAE conçoit, organise et développe des formations sur mesure, adaptées aux réalités spécifiques de chaque organisation. La durée, l'horaire, le lieu de formation ainsi que les méthodes pédagogiques sont ajustés en fonction des besoins, permettant ainsi la création de programmes, la conception de matériel didactique et la mise en place de formations ciblées pour répondre aux attentes des organisations.

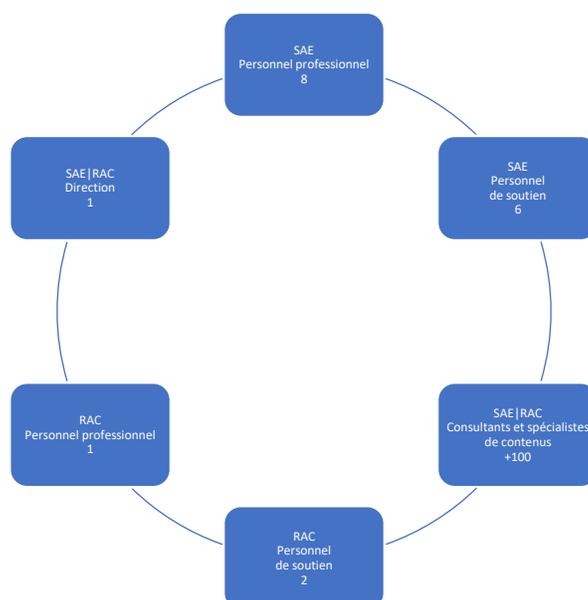
Le_SAE propose également la reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle. Cette démarche permet aux individus de faire évaluer et valider officiellement les compétences qu'ils ont acquises au fil de leurs expériences de vie et de travail, en fonction des exigences d'un programme d'études.

L'ÉQUIPE

Pour le volet service aux entreprises (SAE), l'équipe professionnelle représente l'équivalent de huit postes à temps plein, répartis sur treize employés. Certains membres sont arrivés en cours d'année, tandis que d'autres ont quitté temporairement pour des congés (maladie, maternité). Par ailleurs, certains employés n'occupent pas des postes à 100 % de charge de travail. Le personnel de soutien du SAE se compose de six membres.

Pour le volet de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), l'équipe comprend une professionnelle et deux membres du personnel de soutien.

Les volets SAE et RAC sont coordonnés par une direction commune.



À cette équipe se joint, une équipe d'enseignants, de spécialistes de contenu et de consultants. Ils sont plus de 100 à avoir dispensé de la formation ou de l'accompagnement pour le SAE et la RAC en 2023-2024.

À noter que dans le cadre de l'offensive en construction du gouvernement du Québec, le_SAE a eu recours temporairement à du personnel de soutien et professionnel pour mener à bien les formations.

LA PRÉSENCE DANS LE MILIEU

Un des objectifs du regroupement est que le_SAE et les membres de son équipe participent de diverses manières au rayonnement du service aux entreprises, tout en contribuant, directement ou indirectement, au développement de la communauté, des organisations et à la qualification de la main-d'œuvre sur les territoires des trois centres de services scolaires.

CENTRE-DU-QUÉBEC

Conseil régional des partenaires du marché du travail du Centre-du-Québec

Membre représentant le milieu de l'enseignement

Comité formation de la ville de Bécancour – filière batterie

Membre

Comité fonctionnel du Consortium Formation-Énergie Mauricie Centre-du-Québec

Membre

Démarche régionale de codéveloppement Centre-du-Québec | Projet formation numérique

Membre du comité pilotage Accompagnement et formations numériques

MRC DRUMMOND

Chambre de commerce et industrie de Drummondville

Membre

Commission de la toponymie et de la reconnaissance civique de la Ville de Drummondville

Membre citoyen

Assemblée des directeurs de services de sécurité incendie de la MRC de Drummond

Secrétaire du comité

Table de travail de l'école nationale des pompiers du Québec

Membre

MRC DE BÉCANCOUR, NICOLET ET YAMASKA

Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec

Membre

Foire agricole de Nicolet

Membre du comité organisateur

MRC D'ARTHABASKA ET DE L'ÉRABLE

Chambre de commerce et industrie des Bois-Francs et Érable

Membre

Association des gens d'affaires de Warwick

Membre

Comité immigration de L'Érable

Membre

Club de badminton des Bois-Francis

Membre fondateur

HORS RÉGION CENTRE-DU-QUÉBEC

Formation Québec en réseau | Fédération des centres de services scolaires du Québec

Présidence du comité de gestion

Consortium de mécanique de machines fixes

Membre fondateur

Table de travail sur les équipements électriques de l'École nationale des pompiers du Québec

Membre

APERÇU DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU SAE

INITIATIVES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (AEP)

Santé et services sociaux

- Soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée
Cohortes : 4 CSSDC | 2 CSSBF | 1 CSSDLR
- Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux
Cohortes : 1 CSSDC | 1 CSSBF

Construction

- Charpenterie-menuiserie
Cohortes : 3 CSSDC | 1 CSSBF | 1 CSSDLR
- Conduite d'engins de chantier
Cohortes : 4 CSSDLR

ATTESTATIONS D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (AEP)

- Assistance à la personne en résidence privée pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes
3 cohortes | 540 heures | 15 finissants.es
- Hygiène et salubrité en milieux de soins
3 cohortes | 1575 heures | 9 finissants.es
- Mécanique de véhicules électriques
1 cohorte | 645 heures | 7 finissants.es

- Service de garde en milieu scolaire
1 cohorte | 390 heures | 6 finissants.es
- Soins animaliers
1 cohorte | 495 heures | 12 finissants.es
- Toilettage pour animaux de compagnie
1 cohorte | 495 heures | 12 finissants.es

COMPÉTENCES À LA CARTE

FORMATIONS DE COURTE DURÉE FINANCÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC
24 cohortes | 540 heures | 240 finissants.es

DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP) EN TRANSPORT PAR CAMION

(POINT DE SERVICE DU CENTRE DE FORMATION EN TRANSPORT DE CHARLESBOURG)
4 cohortes | 2460 heures | 63 élèves

CENTRÉ SUR MES COMPÉTENCES

FORMATIONS DE COURTE DURÉE FINANCÉES PAR SERVICES QUÉBEC
26 cohortes | 235 heures | 215 participants

FORMATIONS SUR MESURE

ENTREPRISES DE LA RÉGION
58 entreprises | 1592 heures | 566 participants

FORMATIONS DIVERSES

FINANCÉES PAR UN COMITÉ SECTORIEL DE LA MAIN D'ŒUVRE
2475 heures | 145 participants

FORMATIONS DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION

FINANCÉES PAR LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
1235 heures | 319 participants

Au total, c'est plus de 330 projets qui ont été réalisés par le_SAE en cours d'année 2023-2024

CHIFFRES CLÉS EN RAC

170 candidats qui ont passé une entrevue de validation

808 compétences évaluées dont un verdict a été attribué

30 ont obtenus un DEP

17 ont obtenus une AEP

Programmes d'études concernés :

DEP Assistance à la personne en établissement et à domicile

AEP Assistance à la personne en résidence privée pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes
DEP Charpenterie-menuiserie
DEP Comptabilité
DEP Cuisine
DEP Électricité
DEP Électromécanique de systèmes automatisés
DEP Grandes cultures
AEP Hygiène et salubrité en milieux de soins
DEP Mécanique agricole
DEP Mécanique automobile
DEP Mécanique de machines fixes
DEP Mécanique de véhicules lourds routiers
DEP Mécanique industrielle de construction et d'entretien
DEP Opération d'équipement de production
DEP Production animale
DEP Secrétariat
AEP Service de garde en milieu scolaire
DEP Soins esthétiques
DEP Soudage-Montage
DEP Vente-conseil

QUELQUES FAITS SAILLANTS

ÉLABORATION DE TROIS PROGRAMMES D'ÉTUDES MENANT À UNE AEP

Les programmes d'études menant à une AEP sont conçus pour combler des besoins spécifiques de formation de la main-d'œuvre, auxquels les offres de formation existantes ne répondent pas de manière adéquate. Ces formations qualifiantes doivent ainsi respecter les mêmes standards de qualité que les programmes de formation approuvés par le ministère. Au cours de l'année 2023-2024, le SAE a entrepris l'élaboration de trois programmes menant à une AEP : Assemblage mécanique, Opération en production d'énergie, et Mécanique de véhicules lourds routiers hybrides et électriques.

AIDE-COMMIS

Le SAE a été interpellé par le Service externe de main-d'œuvre (SEMO) du Centre-du-Québec afin de donner une formation de 270 heures sur une période de 15 semaines à 8 personnes ayant des incapacités reconnues et ayant de la difficulté à intégrer le marché du travail. Un projet ciblant des emplois dans les secteurs des marchés d'alimentation, épicerie, pharmacies et magasins à grande surface. Au terme de la formation, ce sont 4 personnes qui ont réussi à intégrer le marché du travail à titre d'aide-commis en épicerie.

ÉLABORATION DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE EN FRANCISATION

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des véhicules motorisés au Québec (Innoviste) a confié au SAE le mandat de concevoir un projet de francisation adapté aux besoins du secteur. Ce projet vise à développer des outils d'apprentissage autoportants, spécialement conçus pour

faciliter l'acquisition de la langue française dans le contexte de l'industrie des véhicules motorisés. En offrant un support linguistique pertinent et autonome, ces outils permettront aux travailleurs non francophones de mieux maîtriser le vocabulaire et les expressions propres à leur domaine, favorisant ainsi l'intégration dans leur environnement de travail et une amélioration de leur performance professionnelle.

COMPÉTENCES VÉ EN MÉCANIQUE DE VÉHICULES LOURDS HYBRIDES ET ÉLECTRIQUES

Le Conseil provincial des Comités paritaires de l'industrie des services automobiles a sollicité le_SAE pour développer des contenus de formation et des outils pédagogiques associés au Programme Compétences VÉ, dédié aux véhicules lourds hybrides et électriques, se découpant en 5 niveaux et totalisant 161 heures. Initié en 2022, ce projet a été livré en décembre 2023. Dans le cadre de cette initiative, le_SAE a également démarré les formations de maîtres formateurs, consolidant ainsi son positionnement en tant qu'expert dans le domaine des véhicules lourds et autobus hybrides et électriques.

FRANCISATION EN ENTREPRISE

Avec l'arrivée de travailleurs étrangers, les entreprises de la région font appel au SAE pour offrir à leurs employés des formations en francisation, soutenues financièrement par Services Québec ou par des comités sectoriels de main-d'œuvre. Ces formations de courte durée sont adaptées aux besoins spécifiques des postes occupés, permettant aux employés d'acquérir une maîtrise de base du français liée à leurs tâches professionnelles. Pour l'année 2023-2024, plus de 140 travailleurs ont bénéficié de ces formations, totalisant plus de 2 500 heures d'apprentissage.

FORMATION À DISTANCE – QUALIFICATION OBLIGATOIRE

En vertu de la loi, il est obligatoire d'obtenir une qualification pour exercer une profession ou un métier dits réglementés. Cette exigence de qualification s'applique aux métiers et professions qui ne sont pas encadrés par le secteur de la construction. Le SAE offre à distance certaines formations nécessaires dans divers domaines afin de permettre aux travailleurs d'obtenir leur qualification. Plus de 150 personnes ont bénéficié de ces formations en 2023-2024.

EXERCICE FINANCIER

REVENUS ET DÉPENSES | SAE

Le Centre de services scolaire (CSS) des Chênes est fiduciaire des services aux entreprises régionalisés, toutefois, les revenus et les dépenses reliées aux AEP sont comptabilisés dans chacun des CSS où la formation est dispensée.

Pour l'année 2023-2024, les revenus consolidés s'élèvent à 8 519 384 \$, il s'agit d'une hausse de près de 5 millions par rapport à l'année précédente, mais principalement liée aux initiatives gouvernementales dans les domaines de la santé et de la construction, ce qui ne sera pas récurrent. Du côté des dépenses, elles totalisent 7 133 739 \$, générant un surplus de 1 385 644 \$, redistribué selon les critères établis entre les trois Centres de services scolaires impliqués dans le service aux entreprises régionalisé du Centre-du-Québec.

REVENUS ET DÉPENSES | RAC

Cette année marque la première où le service aux entreprises régionalisé a coordonné l'ensemble des activités de la RAC. Les opérations de la RAC sont déclarées dans chaque CSS en fonction des programmes d'études qu'ils offrent. En consolidant les données financières pour l'année 2023-2024, les revenus atteignent 608 802 \$, tandis que les dépenses s'élèvent à 460 697 \$, générant un bénéfice net de 148 105 \$, réparti équitablement entre les trois CSS.

DES PRÉVISIONS POUR 2024-2025

Le SAE vise à entretenir une relation de confiance avec ses clients et partenaires en répondant à leurs besoins variés tout en leur offrant des solutions novatrices.

Le SAE participera à l'élaboration d'un programme menant à une AEP en plan de dessins électriques. Par ailleurs, une demande a été soumise pour un programme portant sur l'entretien de bornes de recharge électrique; selon la réponse, un développement pourrait être envisagé.

Le SAE continuera de se positionner auprès des entreprises de la région en intégrant la technologie de réalité mixte pour faciliter le transfert des compétences et des savoirs, notamment dans les domaines de la maintenance et du suivi à distance.

Le SAE poursuivra son accompagnement auprès des entreprises pour les soutenir dans l'adoption du numérique comme levier de développement des compétences.

Le SAE maintiendra ses collaborations aux niveaux régional et provincial avec des partenaires tels que Formation Québec en réseau de la Fédération des centres de services scolaires du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que les comités sectoriels de la main-d'œuvre.

Le SAE continuera de proposer des formations conformément à son allocation financière pour les AEP et les Compétences à la carte, et restera disponible pour répondre aux nouvelles initiatives gouvernementales.

Le SAE souhaite renforcer sa présence en RAC pour mieux soutenir les personnes ayant acquis des compétences en milieu de travail. Il aspire également à établir des partenariats avec les entreprises de la région afin de favoriser la qualification de leur main-d'œuvre.

QUELQUES LIENS

<http://lesae.ca/>

<https://lesaeenligne.ca/>

<https://www.rac-cdq.com/>

<https://www.linkedin.com/company/consortium-formation-energie/>

<https://vingt55.ca/16e-colloque-des-superviseurs-bruno-landry-joel-nawej-et-fanny-element-dans-une-programmation-dynamique-a-drummondville/>

<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/quebec-lance-loffensive-formation-en-construction-51639>

<https://www.ledevoir.com/politique/791147/quebec-offrira-des-bourses-de-12-000-aux-aspirants-prepose-aux-beneficiaires>

<https://www.quebec.ca/education/formations-sante/formation-courte-duree-preposes-aux-beneficiaires>

5.3 Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I

RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

SECTION II

SÉANCES

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

7. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

8. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.

9. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.

10. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

SECTION III

CONFLIT D'INTÉRÊTS

11. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

12. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

13. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

14. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

15. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV

CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI

APRÈS-MANDAT

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;

2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;

3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

CHAPITRE III

PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;

2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;

3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° la réprimande;

2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;

3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALE

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en

fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué.

Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribue au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec

**Centre
de services scolaire
des Chênes**

Québec 